

## Troisième séance, jeudi 3 mai 2012

Présidence de M<sup>me</sup> Gabrielle Bourguet, présidente

**SOMMAIRE:** Communications. – Assermentation. – Requête Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (demande de procédure accélérée pour le postulat Siggen/Stempfel sur la planification hospitalière); prise en considération. – Projet de décret N° 3 relatif à l'octroi, selon la loi sur la promotion économique, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom de «Gruyère» aux Etats-Unis); prise en considération. – Résolution Louis Duc/Olivier Suter (convention internationale sur les droits des paysans); prise en considération. – Motion M1137.11 Emanuel Waeber/Charly Brönnimann (incompatibilité des mandats politiques de membres du Grand Conseil et de l'Assemblée fédérale); retrait. – Motion populaire MV1512.11 Conseil des Jeunes du canton de Fribourg (pour l'introduction d'une journée du bilinguisme dans le canton de Fribourg); prise en considération. – Motion M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot (loi sur l'exercice des droits politiques – modification de l'article 9 al. 2 [incompatibilité]); prise en considération. – Clôture.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Markus Bapst, Vincent Brodard, Didier Castella, Marc-Antoine Gamba, Guy-Noël Jelk, Albert Lambelet, François Roubaty, Erika Schnyder, Olivier Suter et Peter Wüthrich; sans: Raoul Girard.

MM. et M<sup>mes</sup> Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet, et Maurice Ropraz, conseillers et conseillères d'Etat, sont excusés.

### Communications

**La Présidente.** Je vous rappelle qu'à l'issue de la séance de ce jour, l'Association des produits du terroir et l'Union fribourgeoise du tourisme invitent les membres du Grand Conseil à un apéritif qui sera servi à l'extérieur, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Assermentation

**Assermentation** de M. Oswald Udry, assesseur auprès du Tribunal pénal économique, élu par le Grand Conseil lors de la session de mai 2012.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**La Présidente.** Monsieur Udry, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. (*Applaudissements*)

—

**Requête Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner**  
**(demande de procédure accélérée pour le postulat P2007.12 Siggen/Stempfel sur la planification hospitalière)**

### Dépôt

Nous demandons la procédure accélérée pour traiter le postulat Siggen/Stempfel demandant un rapport urgent sur la planification hospitalière, y compris les modifications prévues au budget 2012 du HFR.

Nous demandons que le rapport soit traité à la session de juin 2012.

### Prise en considération

**La Présidente.** Je tiens à préciser, et c'est important, que nous ne traitons que de la procédure accélérée et que nous n'ouvrirons pas le débat sur le fond de la demande des postu-

lants. Nous demandons donc qu'il n'y ait pas de débat sur le fond, mais uniquement sur l'urgence. Je vous rappelle également que, selon la teneur de l'article 174 alinéa 3 de notre loi sur le Grand Conseil, la décision d'appliquer la procédure accélérée nécessite la majorité qualifiée du Grand Conseil ou la majorité des membres de l'organe concerné. Donc, nous aurons besoin de la majorité qualifiée pour décider de cette procédure accélérée.

**Siggen Jean-Pierre** (PDC/CVP, FV). En déposant notre postulat mardi, notre groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a demandé la procédure accélérée essentiellement pour deux raisons:

1. Selon l'article 43 de la loi sur l'hôpital fribourgeois, le Grand Conseil exerce la haute surveillance sur le HFR. Les informations qui nous parviennent du HFR, semaine après semaine, au compte-gouttes, soulèvent surtout l'inquiétude générale. Pour exercer notre haute surveillance, nous avons besoin très rapidement d'informations nécessaires. Des informations sur la planification hospitalière qui fassent état des diverses orientations stratégiques en discussion au HFR et des informations aussi sur les solutions à court terme, envisagées pour pallier le problème du manque de couverture financière du budget 2012. Sur ces deux points, nous sommes en situation de crise; c'est la première raison de l'urgence. M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat est fort bien placée, comme ancienne présidente du HFR et Directrice de la santé et des affaires sociales de notre canton, pour donner ces éléments manquants. Nous sommes très conscients qu'en un mois, le Conseil d'Etat ne va pas produire un rapport détaillé et ne va pas pouvoir répondre à toutes les questions que nous lui posons. Ce que nous souhaitons dans l'urgence, je dirais comme rapport de court terme, c'est une feuille de route, pour reprendre l'expression prononcée par M. Laurent Thévoz au Bureau du Grand Conseil, une sorte de cadrage des mesures à prendre, de manière telle que le Grand Conseil, ainsi informé, puisse exercer la compétence qui lui revient.
2. La deuxième raison pour justifier une procédure accélérée, c'est bien entendu le besoin de la population et des professionnels de la santé de connaître les intentions de notre gouvernement en la matière. District après district, nous observons des mobilisations, des interventions de personnes inquiètes. Il y a une nécessité aujourd'hui de calmer le jeu et d'expliquer la démarche générale et cette tâche revient au Conseil d'Etat. Le rapport-feuille-de-route que nous demandons constitue précisément une occasion pour notre gouvernement de

répondre à cette inquiétude et à ce besoin d'information auquel les communiqués de presse lacunaires et successifs du HFR n'ont jamais répondu.

Je vous demande donc de voter la procédure accélérée, conformément à l'article 175 de notre loi sur le Grand Conseil.

**Ith Markus** (PLR/FDP, LA). Comme nous pouvons le constater, et cela n'est pas une surprise, nous sommes toutes et tous d'accord qu'il faut traiter d'urgence les urgences. Plus précisément, il faut apporter au plus vite de la lumière sur ce patient. Ceci non seulement parce que c'est le rôle du Parlement d'assurer la haute surveillance sur le fonctionnement, mais aussi pour pouvoir rapidement répondre à toutes les questions ouvertes de notre population. Les Fribourgeoises et Fribourgeois ne s'en sortent plus avec tous les communiqués de presse de ces derniers jours et s'inquiètent de l'avenir du service médical du canton.

So wie im Französischen der Begriff «urgence» beide Bedeutungen hat, kann auf Deutsch durchaus davon gesprochen werden, dass es nicht nur dringend sondern ein Notfall ist, Klarheit und Transparenz in die Sache zu bringen. Es gilt daher, rasch Licht ins Dunkel zu bringen und den Bürgerinnen und Bürgern klaren Wein einzuschenken und sie nicht mit vielen Fragen alleine zu lassen. Selbstverständlich bleibt die Kommunikation wichtiger Mitteilungen und Entscheidungen dem Verwaltungsrat des Freiburger Spitalnetzes vorbehalten. Dieses Thema soll auch in der heutigen Diskussion nicht behandelt werden. Unsere Aufgabe als Grossräätinnen und Grossräte ist es aber, sicherzustellen, dass unsere Bevölkerung – und nicht zuletzt auch wir selbst – klar und transparent informiert werden. In diesem Zusammenhang sind die in den letzten Tagen veröffentlichten Pressemitteilungen und -artikel zu bedauern und bedürfen einer raschen Klärstellung der Sache. Dies wird zweifelsohne auch dazu beitragen, dass die teilweise widersprüchlichen Aussagen des Verwaltungsrates und der Gesundheitsdirektion klargestellt werden können.

Il n'est pas question de faire le débat de fond de cette problématique du HFR, de son organisation et de son financement aujourd'hui ou lors de la prise en considération du présent postulat, laquelle aura probablement lieu durant la session de juin. Par contre, une réponse rapide au postulat telle que demandée par cette procédure accélérée permettrait à M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat et à sa Direction de corriger certains propos qu'on a pu lire dans la presse ou entendre dans cette même enceinte il y a deux jours. En effet, le groupe libéral-radical se pose de véritables questions sur la manière de

gérer ce dossier du HFR en lisant que les aspects financiers ne figurent qu'à la fin des priorités et que M<sup>me</sup> la Commissaire se demande, lors du débat des comptes et du rapport d'activité, si elle est la bonne personne à qui adresser des questions de députés en la matière. Dans l'espoir d'une amélioration, nous nous réjouissons de la réponse que la Direction va nous donner sur ce postulat, réponse qui ne peut être, nous en sommes conscients, qu'une fameuse feuille de route et une perspective sur les travaux en cours.

Pour conclure et en soutenant cette procédure accélérée, nous demandons la plus grande transparence dans ce dossier, des réponses claires et substantielles sur tous les éléments déjà connus et dans un deuxième temps, un rapport complet sur les perspectives et l'avenir du réseau hospitalier fribourgeois, d'ailleurs un des plus grands employeurs du canton.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient la requête demandant la procédure accélérée.

**Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE).** Le groupe de l'Union démocratique du centre prends acte du dépôt d'un postulat demandant au Conseil d'Etat un rapport sur les orientations stratégiques, à moyen et long terme, du HFR, ainsi que sur les mesures dans le cadre du budget 2012.

Nous nous prononçons ce matin sur la procédure accélérée, c'est-à-dire que nous allons traiter uniquement l'urgence du postulat. C'est pour ces raisons-là que notre groupe ne se prononcera pas pour l'instant sur le contenu du postulat déposé. Nous savons que le délai octroyé au Conseil d'Etat pour répondre est particulièrement bref et que sa réponse ne pourra pas être conforme à toutes les exigences ordinaires. Néanmoins, notre groupe demande que le Conseil d'Etat nous transmette pour la prochaine séance du Grand Conseil, c'est-à-dire pour la session de juin, une feuille de route qui nous permettra de nous prononcer sur la prise en considération du postulat lors de la séance de septembre prochain. Nous avons besoin d'un rapport détaillé, qui nous permettra de comprendre et de prendre des mesures pour l'élaboration du budget 2013. Ce rapport nous permettra également de prendre, si nécessaire, différentes mesures concrètes. Notre groupe a discuté mardi matin passé de la situation actuelle de l'Hôpital fribourgeois et ceci avant la sortie du dernier communiqué de presse du HFR. Nous avons également décidé de déposer d'abord une question et ensuite un postulat. Oui, Mesdames et Messieurs, nous constatons que le Conseil d'Etat et le conseil d'administration naviguent à vue sur un bateau sans boussole et sans capitaine. Examinons la communication du HFR, avec ses derniers communiqués de presse qui datent du 25 avril, du 26 avril et du 1<sup>er</sup> mai.

Oui, Mesdames et Messieurs, nous devons malheureusement constater que le Conseil d'Etat et le conseil d'administration naviguent sans stratégie. Notre groupe estime qu'une institution comme notre HFR doit être conduite avec d'autres procédés de travail et d'autres approches, je dirais même d'une façon professionnelle. Les personnes qui y travaillent méritent plus que cela. En étudiant le profil des personnes siégeant au conseil d'administration, nous nous faisons beaucoup de soucis; ces personnes sont-elles à la hauteur de leur tâche? Et la commission de planification n'a même pas été orientée et n'a même pas siégé. Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, c'est le bien-être de nos citoyennes et citoyens qui est au centre de nos préoccupations, ce que nous ne constatons pas de la part du Conseil d'Etat et du conseil d'administration.

C'est la raison pour laquelle nous allons accepter et soutenir l'urgence de ce postulat, à l'unanimité.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Wie alle anderen Fraktionen wurde auch das Mitte-Links-Bündnis von der dünnen Medienmitteilung des Freiburger Spitals überrascht. Wir sind enttäuscht über die Form der Kommunikation, die weder der Bedeutung des Themas noch dem öffentlichen Interesse noch den Kompetenzen der verschiedenen Behörden des Kantons Rechnung trägt. Wir haben gestern ein Postulat zur Notfallversorgung verabschiedet, einem Bereich, in dem eine gewisse Dezentralisierung und ein Netzwerk notwendig sind. Es ist deshalb stossend, wenn ein wichtiger Akteur, das Freiburger Spital, am gleichen Tag und ohne Rücksichtnahme auf laufende Planungsdiskussionen des Kantons in die Gegenrichtung prescht.

J'aimerais parler maintenant de la procédure, du processus et des éléments à intégrer. Le groupe Alliance centre-gauche soutient le postulat du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique sur le principe de l'information. Le Grand Conseil doit être renseigné sur tous les aspects de la planification hospitalière. Dans ce sens, il y a urgence. Nous pensons néanmoins que de demander un rapport complet au bout d'un mois sera une simple chicane pour l'administration et n'apportera pas d'informations de qualité. La thématique de la centralisation de l'HFR et de la desserte médicale mérite un débat bien préparé. Nous soutenons donc l'urgence, comme déjà mentionné, seulement pour l'information sur le processus à suivre. Nous demandons un premier rapport sur les étapes de consultation des discussions et des décisions, un rapport qui tient compte et explique brièvement aussi les différentes compétences qui viennent d'être redistribuées et qui méritent d'être clarifiées. Donc, une orientation sur le processus, je ne dirais pas une

feuille de route mais le train à suivre, et qui prépare la discussion de fond.

Concernant le processus et la discussion de fond, j'aimerais quand même distinguer deux aspects. D'un côté, il s'agit bien de discuter du rôle de l'HFR et de sa mission, avec un débat qui va certainement durer. Nous pensons, et c'était notre première impression sur ce communiqué, que l'HFR avait pris une décision précipitée par rapport à ses problèmes budgétaires actuels; la seule solution qui a été esquissée était de faire des économies qui allaient jusqu'à couper un cinquième des lits aigus pour une population grandissante. Donc, nous pensons qu'il faut un débat sur le rôle et la mission de l'HFR. Puis, dans cette discussion, il y a trois aspects qu'on aimerait très brièvement mentionner. La qualité des soins médicaux et des interventions médicales doit être le premier critère de planification, ceci avant les aspects économiques et de politique régionale, qui ont aussi leur importance.

Wir möchten darauf hinweisen, dass die Behandlung in der Muttersprache ein wichtiges und oft unterschätztes Element einer guten Pflege ist und dass es dazu nicht genügt, einen Migros-Sprachkurs zu besuchen. Wir insistieren auf diesen Punkt.

Dans un deuxième temps, ce qui nous paraît très important, c'est de distinguer la discussion de l'HFR et le rôle du canton. Nous demandons que le Conseil d'Etat prépare et mène la réflexion avec le Grand Conseil. Comme autorité cantonale, nous portons la responsabilité générale et nous devons avoir une vue d'ensemble par rapport au rôle de l'HFR et de tous les autres acteurs. Dans ce sens, depuis l'introduction de la LAMaL, il y a eu un certain désengagement financier du canton et des autorités publiques en général. Même si le montant absolu a augmenté, la part cantonale a diminué et on s'est déchargé de plus en plus sur d'autres formes de desserte médicale, comme les soins à domicile, mais qui chargent de plus en plus les assurés. Il nous semble important de recadrer l'HFR dans la totalité des acteurs et de ne pas agir par ricochet en chargeant de plus en plus les soins ambulatoires, les patients et donc les caisses particulières par rapport à la caisse publique. Avec toutes les régions qui défendront leurs hôpitaux, le Conseil d'Etat, avec tous les groupes du Grand Conseil, nous vous appellons donc à réfléchir aussi sur la part du financement total que le canton doit investir dans la santé de la population. Je pense que nous devons être conscients que la santé est un élément primordial et que sa part dans la facture cantonale va être croissante, quoi que nous fassions, et qu'il s'agit d'avoir une charge supportable pour les assurés et de leur garantir une qualité de desserte. Un canton comme le nôtre en a les moyens actuellement.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Depuis quelques mois désormais, l'HFR vole de ses propres ailes. A l'instar d'autres entreprises publiques du canton, il est constitué de manière indépendante et sa direction est assurée par un conseil d'administration, sous la surveillance du Conseil d'Etat et la haute surveillance du Grand Conseil. Comme on l'a vu, notamment, avec les quatre piliers de l'économie fribourgeoise, ces institutions réfléchissent généralement avant d'agir afin d'être toujours à même d'apporter une certaine sérénité, y compris dans la communication. Il s'agit en fait de l'argent du contribuable qui est utilisé pour défendre des tâches publiques. Et qu'est-ce que nous avons en l'espèce? En 10 jours, nous avons trois communiqués de presse qui disent tout et son contraire. Une telle manière de procéder ne va absolument pas. Je veux bien qu'il s'agisse d'un organe nouvellement créé et qu'il y a une période de jeunesse durant laquelle cette institution doit prendre ses marques, mais ces balbutiements contradictoires et répétitifs ont créé une insécurité non seulement auprès du personnel de l'HFR, mais auprès de toute la population, du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Si le peuple n'a que peu de moyens de réagir, éventuellement par des tribunes libres ou autres, les employés de l'HFR, eux, se font du souci et interrogent leur hiérarchie. Au niveau du Grand Conseil, il s'agit là de la troisième intervention. Il y a eu la question de nos députés veveysans la semaine dernière, il y a eu la pétition que nous avons lancée lundi et ce postulat ici qui est déposé. Je crois que tous les intervenants dans ce Grand Conseil soutiennent ces éléments. Nous avons cette urgence qui est traitée aujourd'hui, de manière à clarifier la situation. L'expression «feuille de route» utilisée est extrêmement bonne et permettra peut-être non seulement d'apporter certaines réponses, mais surtout d'apporter ce que nous demandons, de la sérénité, et de créer à nouveau ce sentiment de sécurité et de confiance vis-à-vis de l'HFR. Pour appuyer ceci, le groupe socialiste soutiendra l'urgence et espère qu'il sera donné au plus vite des réponses aux questions posées, de manière à ce que le calme revienne à nouveau sur ce sujet.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je n'avais pas prévu d'intervenir mais je vais peut-être juste dire que je suis satisfaite que ce débat puisse avoir lieu ici, dans le cadre du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat partage le souci de la transparence et du dialogue avec le Grand Conseil et aussi avec la population. Effectivement, il est particulièrement important que tout ce débat puisse se faire dans la sérénité. Le Conseil d'Etat fera diligence pour répondre dans les délais impartis à ce postulat, soit en juin avec une présentation de la feuille de route et les réponses aux premières questions, puis ensuite un rapport qui fera suite détaillée pour que le Grand Conseil puisse faire le débat en toute connaissance de cause.

- > Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 94 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzen (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 94.

- > Le postulat Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner est ainsi traité selon la procédure accélérée, conformément à la teneur de la requête Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner.

## Projet de décret N° 3 relatif à l'octroi, selon la loi sur la promotion économique, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015<sup>1</sup>

Rapporteur: **Jean-Daniel Wicht (PLR/FDP, SC).**

Commissaire: **Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Quelques rappels par rapport à cette proposition de décret. C'est en fait l'article 25 de la loi sur la promotion économique qui dispose que les contributions financières prévues par la législation fédérale pour la politique régionale doivent être arrêtées par voie de décret pour une période maximale de cinq ans. La première phase a pris fin le 31 décembre de l'année dernière. L'objet donc de ce décret est de donner les moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre du programme pluriannuel 2012–2015.

Le bilan de la première phase, c'est au total 35 millions de francs qui ont été octroyés, dont 23 millions par le canton. Finalement, 25 millions ont été utilisés, le solde de 10 millions étant réparti de la manière suivante:

- > 7,4 millions, part du canton et
- > 2,6 millions, part de la Confédération.

Quant à l'utilisation de ces 25 millions, on constate que 13 millions et demi ont été des aides à fonds perdu, 9,7 millions ont été attribués sous la forme de prêts en faveur du tourisme, du patrimoine et de la politique foncière active et, enfin, 1,9 million l'a été pour des mesures de stabilisation, notamment dans la rénovation et le réaménagement d'infrastructures touristiques. On peut noter encore que la phase d'apprentissage, comme l'indique le rapport, a été plus longue que prévue mais a porté ses fruits et que la nouvelle politique régionale est bien lancée aujourd'hui dans notre canton. Finalement, on note aussi que la création de la plate-forme des régions INNOREG-FR a pu dynamiser le lancement du projet NPR.

Concernant le programme de mise en œuvre 2012–2015, les objectifs que fixe ce décret sont les suivants: la réalisation de la stratégie d'innovation du canton dans l'orientation cleantech et la création de conditions favorables à un développement économique intégré; je précise: dans une démarche de développement durable.

<sup>1</sup> Message pp. 1033ss.

La stratégie cantonale prévoit quatre volets thématiques:

1. le soutien à l'innovation pour une amélioration de la visibilité du canton dans les secteurs à haute valeur ajoutée et un soutien à l'innovation d'affaires, donc l'amélioration de la performance innovatrice de nos entreprises;
2. l'écologie industrielle; il s'agit de promouvoir un positionnement cantonal fort dans ce domaine; nous avons d'ailleurs pour ce faire deux expositions à Forum-Fribourg comme ambassadeurs de cette politique; il s'agit d'Energissima et d'Eco-home, manifestation qui vient de se terminer il y a quelques jours;
3. le tourisme et le patrimoine – le soutien pour une offre diversifiée et intégrée;
4. la politique foncière active – le soutien d'un nombre restreint de projets pilotes.

Un petit changement, le programme de cette nouvelle période s'applique à la totalité du territoire cantonal contrairement à la première période.

Finalement, l'engagement financier du canton sera de 11,4 millions à fonds perdu et de 6,1 millions pour des prêts remboursables, soit un total de 17,5 millions. Le crédit qui est demandé ce jour est de 10 090 818 francs. Le solde, soit 7 383 352 francs est financé par le solde du crédit d'engagement du 3 septembre 2008. Je vous rappelle que le crédit proposé est soumis au référendum financier facultatif et devra donc être adopté par la majorité des membres du Grand Conseil.

Des débats au sein de la commission parlementaire, il est ressorti les quelques éléments suivants. Plusieurs collègues députés ont regretté finalement que la totalité du fonds de la première période n'ait pas été utilisée. A cause de cela, une partie des contributions fédérales a été perdue. Cependant, la commission a également compris et pris note qu'il fallait d'abord mettre en place l'organisation et les outils pour répondre à la NPR et que ce n'est pas forcément évident au début. Les collègues de la commission ont également souhaité que les moyens financiers proposés aujourd'hui soient mis aussi à disposition de domaines d'activité plus traditionnels et non seulement pour des projets de haute technologie. La commission a aussi dû admettre que la marge du canton est faible, car il est lié par les exigences de la Confédération, notamment par une convention-programme qui a été signée avec elle.

Sur ces considérations, la commission vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret. La commission

l'a d'ailleurs accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 10 voix.

**Le Commissaire.** Pas plus tard que la semaine passée, le Secrétariat de l'économie à Berne, le SECO, a donné le coup d'envoi pour la politique régionale 2016+. Ensemble avec la Conférence des Directeurs de l'économie publique, il fera une évaluation des résultats de la première phase et préparera un nouveau programme pluriannuel de huit ans pour les années 2016 à 2023. Ici, nous parlons encore de cette première étape. Il s'agit de faire une première évaluation de la première partie de quatre ans, c'est-à-dire de 2008 à 2011, et de mettre à disposition les montants nécessaires pour le deuxième programme pluriannuel; pour Fribourg, c'est 2012 à 2015.

J'aimerais quand même rappeler ici le changement fondamental qui a été amorcé par la Confédération en 2008. Il s'agissait d'un changement de paradigmes, un véritable changement copernicien. Avec la LIM, les communes et régions avaient pu profiter pendant de longues années d'un soutien très important, notamment ici à Fribourg, pour la mise en place des infrastructures de base, c'est-à-dire les halles polyvalentes, les places de foot, les routes, les écoles, les épurations. Aujourd'hui, le soutien bénéficie en priorité aux activités et initiatives axées sur la création de valeurs et l'innovation. La NPR continue donc à améliorer la compétitivité des régions, à dynamiser la création de valeur ajoutée à l'échelle régionale et à maintenir ou à créer des emplois et à réduire les disparités régionales.

M. le Rapporteur a parlé du bilan 2008-2011. Finalement, on peut dire que c'est un bilan très réjouissant. On a pu réaliser 48 projets pour les 3 stratégies cantonale, intercantonale et transfrontalière, y compris les 5 projets réalisés dans le cadre des mesures de stabilisation. Permettez-moi de ne souligner que 3 projets phares:

1. Tout d'abord, le PST-FR, le fameux Pôle scientifique et technologique de Fribourg, qui est un véritable moteur pour l'innovation et la collaboration entre hautes écoles et économie. Pas moins de 20 projets collaboratifs ont été soutenus. D'ailleurs, Mme la Conseillère fédérale, Doris Leuthard, quand elle était encore cheffe du Département de l'économie, a souligné à plusieurs reprises l'importance de ce projet comme un projet exemplaire.
2. Le deuxième projet phare est le projet INNOREG-FR. Les régions ont décidé de créer une structure professionnelle pour soutenir le lancement des projets. Vous vous souvenez, les régions ont dû vraiment faire le deuil de la LIM. Maintenant, le tir a été corrigé, un dyna-

même fantastique a été lancé. C'est également un projet exemplaire qui montre la flexibilité et l'engagement des régions dans le cadre de l'innovation et de la création d'emplois.

3. Le troisième projet phare est CleantechAlps. C'est un projet dans la stratégie intercantonale que nous avons pu mettre en place, une plateforme qui est présidée, ensemble avec le canton du Valais, par le canton de Fribourg.

M. le Rapporteur l'a dit, pourquoi n'avez-vous pas pu vraiment réaliser très vite les différents projets? Là, il faut quand même être clair, nous avons dû partir «à froid». Nous n'avions pas la loi qui donnait la base légale en 2008. Nous devions faire une vision 2030 pour le tourisme avant de le mettre en place. Il fallait aussi intégrer notre politique foncière active dans le plan directeur cantonal et c'est la raison pour laquelle nous avons dû partir un peu plus tard.

Maintenant, le programme 2012–2015 est une continuation de 2008–2011. L'innovation reste au cœur de la stratégie NPR. J'aimerais souligner que cette deuxième phase 2012–2015 a été préparée de manière participative. On a fait un processus participatif, cinq ateliers. Il y avait environ 100 participants. C'est la volonté de créer une image forte du canton en matière de développement économique, s'inscrivant dans une approche de développement durable, c'est-à-dire écologie industrielle, promotion des Cleantech et tourisme doux. C'est notamment aussi dans les plus récents résultats de notre promotion économique qu'on peut voir les résultats concrets de cette image du canton, qui sont quand même très importants. Vous avez vu que la stratégie cantonale prévoit une concentration sur quatre axes:

- > le soutien à l'innovation;
- > l'écologie industrielle;
- > le tourisme et le patrimoine;
- > la politique foncière active.

Au niveau intercantonal, on continue avec ces plates-formes. Je souligne seulement que la plate-forme d'innovation Plattinn est ancrée ici à Fribourg – présidée par un Fribourgeois d'ailleurs – et je mentionne également les quatre plates-formes de collaboration.

Les montants ont été soulignés par le rapporteur. J'aimerais dire que là, dans le cadre de la nouvelle politique régionale, les règles du jeu sont claires au niveau fédéral. C'est le principe des «matching funds»: la Confédération donne 1 franc et les cantons doivent au moins donner 1 franc pour la réalisation de ce projet. C'est la raison pour laquelle nous devons

vous prier de nous accorder environ 10 millions de francs supplémentaires pour avoir ces 17 millions à disposition.

En conclusion, la NPR est un instrument indispensable pour maintenir, voire même renforcer, la dynamique d'innovation des régions. Deuxième conclusion, nous avons atteint une belle vitesse de croisière dans notre canton; les régions, nos services et les instituts universitaires collaborent de manière exemplaire. Finalement, c'est dans l'intérêt du canton et de la prospérité économique que d'assurer des conditions-cadre optimales également à l'avenir.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite donc à soutenir l'idée et d'accepter la proposition du décret du Conseil d'Etat.

**Losey Michel** (*UDC/SVP, BR*). La Commission des finances et de gestion a pris connaissance de ce message relatif aux crédits d'engagement NPR pour la période 2012–15. Nous l'avons analysé sous l'angle financier. Nous acceptons l'entrée en matière et, à l'unanimité des membres présents, nous l'avons accepté et validé tel que présenté. Nous vous demandons d'en faire de même.

**Collomb Eric** (*PDC/CVP, BR*). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a étudié avec intérêt le message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015 au titre de contributions financières prévues par la législation fédérale sur la politique régionale.

La première phase de la NPR, qui s'est étendue de 2008 à 2011, a donné des résultats plutôt mitigés. La non-utilisation de la totalité du fonds constitué pour la NPR 2008–2011 prouve que beaucoup reste à faire en matière de nouvelle politique régionale.

Toutefois, cette première période de quatre ans peut être comprise comme une phase d'apprentissage qui a permis d'engranger de l'expérience et d'engager la NPR sur les bons rails. D'ailleurs, au chapitre des résultats concrets, on peut citer le pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg, la mise en place de la plate-forme d'innovation d'affaires, INNO-FR, ou le lancement du projet touristique d'envergure cantonale Fri2Bike.

Au chapitre des regrets, il faut citer la politique foncière active, qui est restée en rade, ou le développement des énergies renouvelables et de l'écologie industrielle, qui est au point mort. L'avenir appartenant aux audacieux, nous espérons que notre gouvernement saura se montrer proactif dans des domaines qui nécessitent une vision à long terme.

En tenant compte encore de l'engagement de la Confédération, c'est une manne considérable qui est à nouveau disponible pour ces quatre prochaines années. Il s'agit donc de profiter au mieux de l'expérience NPR acquise ces quatre dernières années, de mettre les bouchées doubles pour concrétiser de nouveaux projets.

Fort de ces considérations, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique accepte l'octroi d'un crédit d'engagement de 10 090 818 francs tout en prenant en considération que le solde non utilisé de la NPR 2008–2011 sera transféré au budget de la NPR 2012–2015. L'apprentissage NPR étant terminé, nous nous attendons à tirer un bilan positif de cette deuxième phase et remercions d'avance le Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour qu'il en soit ainsi.

**Corminboeuf Dominique** (PS/SP, BR). C'est avec attention que le groupe socialiste a débattu du message N° 3 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015 concernant la nouvelle politique régionale, deuxième phase. On constate que la première phase a apporté des aides pour un montant total de 35 millions, dont 25 à la charge du canton, ceci sur la base de la loi sur la promotion économique. Les résultats sont, après quelques expériences de jeunesse, démontrés au travers des différents secteurs du programme 2008–2011.

La deuxième phase permettra de consolider les actions entreprises en première phase et de pérenniser ces mises en œuvre au-delà de 2015. Les domaines touchés sont vitaux pour l'avenir économique de notre canton. Le soutien à l'innovation, l'économie industrielle, le tourisme et le patrimoine ainsi que la politique foncière active sont les fondations d'un développement économique fort et résistant aux tempêtes provoquées par des crises économiques cycliques.

Les projets NPR sont diamétralement différents en rapport avec les aides directes que l'on connaît au travers de l'application de l'arrêté Bonny. Ils n'ont pas pour but de financer directement des infrastructures, des entités administratives ou régionales publiques mais visent à lancer des projets viables à long terme, proposés non seulement par des entités publiques mais aussi par des privés, des entreprises ou du partenariat privé-public.

Les montants inscrits à l'article premier permettront de mener à bon port les anciens projets et permettront de lancer de nouvelles aides indispensables à la réalisation de la deuxième phase. D'autre part, l'article 3 permettra, le cas échéant, de terminer ce programme en toute objectivité.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste entre en matière et votera en faveur de ce projet de décret N° 3.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Le groupe de l'Union démocratique du centre vous propose, à l'unanimité, d'accepter l'entrée en matière et de soutenir ce projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015.

Permettez-moi quatre remarques:

1. *Collaboration avec les régions*: cette collaboration est tout à fait positive pour tous les acteurs car une nouvelle situation de départ existait. La révision des structures régionales y était nécessaire et c'est positif.
2. *Les huit projets dans le cadre de la stratégie transfrontalière*: sur la base des explications fournies au sein de la commission, les diverses contributions sont pour la plupart marginales. Le Conseil d'Etat utilise ici le système de l'arrosoir. Il serait mieux d'appliquer une stratégie en fonction de projets importants pour notre canton avec des contributions conséquentes. En 2011, une seule nouvelle implantation à Fribourg est due au GGBA, qui coordonne depuis 2010 la représentation des cantons romands à l'étranger. C'est ainsi que les cantons romands veulent se battre pour faire venir de nouvelles entreprises! La part du canton de Fribourg dans ce budget GGBA portait tout de même sur 520 000 francs.
3. *Projekte im Bereich Tourismus sowie kulturelles und natürliches Erbe*: Diese sind äusserst marginal und enttäuschend. Wo bitte ist hier die Strategie, die Stärkung der Tourismuszonen? Wir vermissen im Bereich der Tourismuszonen eine klare Strategie der Regierung für die Zukunft.
4. *Stromerzeugung aus erneuerbaren Energien beziehungsweise Forschung und Entwicklung*: Projekte zur Erzeugung von Strom aus erneuerbarer Energie seien nur schwer mit den Kriterien der Neuen Regionalpolitik zu vereinbaren. Ich habe wohl schlecht gelesen. Wenn dem so ist, müsste man in Bern sofort intervenieren, damit Mittel freigegeben werden, beziehungsweise im Rahmen der Wirtschaftsförderung zur Verfügung stehen. Die Energiestrategie von Bund und Kanton, meine Damen und Herren, ist leider nicht brauchbar, hier müssen wir über die Bücher.

Mit diesen Worten bitten wir Sie, dieses Dekret zu unterstützen.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SA). Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt le message explicatif N° 3 du Conseil

d'Etat. Il a également étudié avec attention le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015 dans le cadre de la nouvelle politique régionale et de la loi sur la promotion économique.

Notre groupe accueille, d'une façon générale, positivement le bilan de la première phase 2008–2011. Certes, la mise en place de la NPR ne fut pas simple. Elle a exigé plus de temps que prévu, ce qui peut expliquer que tous les crédits n'aient pas pu être engagés. Nous regrettons particulièrement la perte d'une partie des fonds fédéraux.

Nous constatons que les projets d'infrastructures touristiques sont extrêmement faibles. A cet égard, nous demandons au Conseil d'Etat de les favoriser en accordant des prêts sans intérêts et en endossant un rôle accru de leadership. Enfin, nous apprécions beaucoup l'activité déployée par les membres de l'association INNOREG. Cette structure assume à satisfaction sa mission de coordination entre tous les acteurs de la NPR porteurs de projets, Etat et régions notamment.

En ce qui concerne le plan de mise en œuvre 2012–2015, nous prenons acte de la stratégie cantonale axée sur le soutien à l'innovation, l'économie industrielle, le tourisme et la politique foncière active.

Le groupe libéral-radical soutient ces orientations, qui permettront, nous l'espérons, un développement important de nos sociétés innovatrices, de nos régions et de nos entités touristiques.

A titre personnel enfin, permettez-moi de relever et de rappeler l'importance que l'on doit attribuer à toutes nos PME. Elles ne sont, il est vrai, pas forcément concernées par le présent décret, par la NPR. Il n'en demeure pas moins qu'elles contribuent de façon prépondérante au maintien de plus de 2/3 des emplois. Nos PME sont pour la plupart innovantes et créent de nouveaux produits. Elles forment des apprentis et permettent de conserver le savoir-faire près du consommateur. On a pu se réjouir de l'excellent résultat comptable 2011 et de l'énorme manne fiscale provenant de nos personnes morales. Je souhaiterais dès lors qu'une réflexion et que des propositions soient faites par notre gouvernement pour renforcer le soutien cantonal en faveur des PME, principalement pour celles actives dans la formation des jeunes.

C'est avec ces quelques considérations que notre groupe va soutenir, sans modification et à l'unanimité, le présent décret et vous propose d'en faire de même.

**Fasel-Roggio Bruno** (ACG/MLB, SE). Wer ernten will, muss zuerst säen. Mit grossem Interesse hat unsere Fraktion die vorliegende Botschaft Nr. 3 studiert und dankt dem Staatsrat. Wir sind einstimmig für Eintreten mit folgender Begründung: Aus dem Bericht geht hervor, wie die Gelder beziehungsweise die Bilanz 2008–2011 für die Regionalpolitik eingesetzt wurden. Der Kanton hat die Verantwortung bei der Umsetzung der Neuen Regionalpolitik (NRP) voll wahrgenommen. Warum die aktive Bodenpolitik nur zu einem Teil genutzt ist, ist für unsere Fraktion ein grosses Fra-gezeichen. Aktive Politik ist ein sehr wichtiger Aspekt und vor allem die Zusammenarbeit mit der Regionen scheint uns sehr wichtig zu sein.

Ein weiterer Punkt ist die finanzielle Verpflichtung für das kantonale Umsetzungsprogramm 2012–2015. Ohne diese können keine neuen Projekte geplant oder realisiert werden. Dabei denke ich an das Wissenschafts- und Technologiezentrum des Kantons Freiburg (WTZ-FR). Mit dem Finanzierungsvorschlag des Staatsrates sind wir einverstanden. Ohne diese finanzielle Verpflichtung könnten unsere Hochschule und die davon abhängige wirtschaftliche Entwicklung ins Schwanken kommen.

Mit diesen Bemerkungen werden wir dem Dekret einstimmig zustimmen.

**Collomb Eric** (PDC/CVP, BR). C'est à titre personnel que j'interviens. Je suis déjà intervenu au niveau du groupe. Je déclare mon lien d'intérêt. Je suis directeur d'une société de transports, qui est intimement liée à la politique foncière active et je vais vous dire pourquoi. Au mois de juin 2011, nous avons décidé, notre conseil d'administration, la construction d'un nouveau centre logistique: une centaine d'emplois, 25 millions d'investissements. Nous nous sommes mis à la recherche d'un terrain avec l'ambition, bien entendu, de rester dans le canton de Fribourg, si possible à proximité d'une autoroute, dans l'agglomération fribourgeoise, pourquoi pas, mais en tout cas à proximité d'une autoroute.

Impossible! Impossible dans ce canton de trouver du terrain en mains publiques! Vous tombez sur le propriétaire qui veut faire un carton, qui ne vous vendra pas son terrain pour un prix qui tient la route. Une fois, vous êtes trop près d'une forêt. Une fois, vous n'avez pas l'accès à vos zones. Vous ne trouvez pas de terrain. Résultat des courses, la politique foncière active est totalement défaillante et nous, entreprise fribourgeoise depuis 1929, nous avons un projet dans le canton de Vaud. Je remercie le syndic de la commune de Givisiez, qui est encore en train de se débattre pour nous aider à trou-

ver une solution, mais, en l'état, les chances sont relativement minces pour que nous restions dans ce canton.

Les zones stratégiques ne sont pas aménagées. Prenons la zone de Bertigny, zone de Bertigny, zone stratégique cantonale. On aimerait y construire du High-tech. Mais si demain une entreprise High-tech veut débarquer dans cette zone avec 500 emplois à la clé, on ne peut les accueillir parce que la liaison routière n'est pas faite. Nous sommes intéressés à un terrain qui est à proximité de Bertigny; impossible, il n'y a pas d'accès! Vous n'avez pas d'accès possible sur la semi-autoroute. Après, vous commencez le combat, c'est l'Etat – c'est l'OFRou, l'OFRou – c'est l'Etat! Pour moi, cette politique-là n'est pas une politique permettant à notre canton d'accueillir de nouvelles entreprises.

La NPR parle d'énergies renouvelables. En tout cas, il y a un volet important dans la NPR qui parle d'énergies renouvelables. Laissez-moi quand même vous dire qu'un décalage énorme existe entre la volonté politique affichée et la réalité. Je crois que dans ce parlement on a assez souvent voté des postulats, des motions qui vont dans le sens d'un développement durable. Mais, mais alors entre la volonté politique et la réalisation, il y a un fossé énorme! Un seul exemple: une famille d'agriculteurs à Vuissens – la famille Ménétréy, j'ai la permission de la citer – a un vieux poulailler. Il est recouvert d'un toit d'amiante. Vous connaissez tous l'amiante. Cet agriculteur aimerait dégager cette amiante et mettre des panneaux photovoltaïques sur ce toit avec à la clé une production annuelle d'énergie pour dix ménages. On dépose tout ce qu'il faut faire et on n'obtient pas d'autorisation. Pourquoi? Parce que le Service des biens culturels trouve que finalement ce poulailler jouxte – il n'est même pas dans une zone protégée – le cœur du village de Vuissens, qui est, lui, protégé. Pour le Service des biens culturels, cela pose un problème! L'agriculteur, lui, a dit: «*J'arborise le pourtour de mon poulailler pour que du cœur du village, soi-disant protégé, on ne voie pas le poulailler*». Toujours pas d'autorisation! Le SeCA se fonde sur ce qu'a dit le Service des biens culturels. Donc, pour l'instant, ce poulailler est fait mais le toit en panneaux photovoltaïques ne se fera peut-être jamais! Aussi, on se rend compte qu'il y a une différence énorme entre ce qu'on veut faire au niveau politique et ce qui se fait dans certains services de l'Etat.

Le Conseil d'Etat doit donner le ton, doit donner le rythme si on veut arriver à réduire le fossé entre la volonté politique et les réalisations effectives.

**Johner-Etter Ueli** (UDC/SVP, LA). Ausser, dass ich als Gemüsebauer von der grünen Branche bin, habe ich keine

Interessensbindungen zu deklarieren. Gleich vorab: Ich bin für Eintreten und Annahme des vorliegenden Dekretes.

Sie wissen, Herr Staatsrat, ich habe mich mit einer Anfrage schon vor fünf Jahren um kantonale oder überregionale Projekte gekümmert, die von der Neuen Regionalpolitik (NRP) in unserem Kanton profitieren könnten. Die NRP hat ihre Kinderkrankheiten scheinbar überwunden und die erste Einführungsphase und die Feuertaufe überstanden. Mich stört allerdings, dass nebst Beiträgen für aktive Bodenpolitik und für Tourismusstandorte die Beiträge – gemäss der Auskunft von Herrn Julmy – vor allem für hochwertige Arbeitsplätze mit Nutzung der Universitätsabgänger unter dem Blickwinkel einer grossen Wertschöpfung vergeben werden. Unser Kanton hat aber nach wie vor ein bedeutendes wirtschaftliches Standbein: die Landwirtschaft in ihrer der Freiburger Landschaft angepassten Vielfältigkeit. Diese Landwirtschaft hat meiner Meinung nach bei neuen zukunftsgerichteten innovativen Projekten ebenso Anrecht auf Unterstützung durch die kantonale Wirtschaftsförderung.

Die neugeschaffene Landi Seeland AG in Kerzers entstand aus den Seeländer landwirtschaftlichen Genossenschaften von Aarberg, Treiten, Ins und Kerzers. Sie hat einen Jahresumsatz von ca. 100 Millionen Franken, bei gegenwärtig 103 Vollzeitstellen. Diese für uns Seeländer bedeutende neue Unternehmung und Vermarktungsorganisation plant in der neugeschaffenen Industrie- und Gewerbezone von Kerzers auf einer Fläche von 30 000 Quadratmetern ein neues Zentrum mit einem vorgesehenen Investitionsvolumen von 24 Millionen Franken für verschiedene Warenlager, Kühlräume, Umschlagsräumlichkeiten und eine neue, moderne Rosenkohl- und Bohnenzentrale. Diese bäuerliche Selbsthilfeorganisation ist bei der Nachfrage für Wirtschaftsförderungsbeiträge auf Ablehnung gestossen.

Herr Staatsrat, es ist für uns Seeländer Bauern sehr bemühend – um nicht zu sagen, ein Schlag ins Gesicht –, dass Finanzzuschüsse aus dem NRP-Verpflichtungskredit nur für *Hightech in the Green*, wie Sie oft sagen – oder Nanotechnologiebetriebe oder ähnliches, nicht aber für eine landwirtschaftlich-gemüsebaulich orientierte Unternehmung zur Verfügung stehen sollen. Gerne gebe ich meine Unterlagen weiter und hoffe, dass Sie in bilateralen Gesprächen mit dem Verantwortlichen auf dessen Entscheid vom 22. September 2011 zurückkommen können. Der Verwaltungsrat der Landi Seeland AG Kerzers würde sich freuen, einen Beitrag aus dem heute zu beschliessenden Verpflichtungskredit der kommenden Jahre zu bekommen. Auch Urproduktion, sei dies nun Milchwirtschaft, Acker-, Gemüse- oder Weinbau,

ist Wertschöpfung und bietet sehr viele Arbeitsplätze in unserem Kanton – auch vor- und nachgelagerte.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Je voulais juste apporter un complément aux propos de mon collègue Dominique Corminboeuf. Nous parlons bien également de projets à subventionner. Nous faisons entièrement confiance à la promotion économique pour le suivi de ces dossiers mais nous demandons vraiment qu'il y ait un suivi fin pour chacun de ces dossiers, au niveau du choix, du calendrier et de la qualité. Ces projets doivent évidemment tous être menés à terme et nous estimons que les montants prévus dans le cadre de ce crédit d'engagement doivent être pleinement utilisés. Nous ne comprendrions pas que le Conseil d'Etat revienne lors de la prochaine législature avec des montants non dépensés.

Avec ces quelques considérations complémentaires, je confirme l'entrée en matière et le soutien à ce décret N° 3.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). J'aimerais revenir sur la question de la politique foncière active du Conseil d'Etat, en soutien un peu à l'intervention de mon collègue Eric Collomb. J'aimerais rappeler d'abord que le Conseil d'Etat dispose, avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et l'article 20, d'un instrument d'intervention qui est le plan d'affectation cantonal, qu'il peut utiliser pour la mise sur pied de zones d'activités d'importance cantonale. D'où ma question suivante: j'aimerais savoir dans quels cas le canton a utilisé cet instrument-là pour mettre sur pied des zones d'activité d'importance cantonale? Ensuite, quand et où pense-t-il prochainement le faire pour effectivement répondre aux goulets d'étranglement et aux conditions précaires qu'a mentionnés mon collègue Collomb?

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). C'est à titre personnel que je prends la parole. La technologie avance et certaines régions sont pénalisées. Comme le monopole est à Swisscom et que cette entreprise fait du chantage aux communes pour donner une vitesse supplémentaire pour la transmission des données informatiques, ce sont plus de 50 emplois qui sont menacés dans mon district car, près du canton de Vaud, certaines entreprises pensent à changer de canton.

Que pense faire notre ministre de l'économie pour faire avancer des projets de télécommunication afin qu'un débit acceptable soit garanti à ces entreprises pour qu'elles ne quittent pas notre canton?

**Le Rapporteur.** Je constate que la Commission des finances et de gestion ainsi que tous les groupes du Parlement sont favorables à l'entrée en matière sur ce projet de décret. Ce

projet suscite des réactions, particulièrement sur la question de la politique foncière active. Je laisserai donc tout à l'heure M. le Commissaire du gouvernement répondre à ce souci des intervenants.

D'autres remarques ont été faites, mais je n'ai rien à rajouter, puisque, par rapport à ce qui a été discuté maintenant, nous n'avons pas eu ce même débat au sein de la commission parlementaire.

**Le Commissaire.** Merci beaucoup pour les différentes interventions et le soutien au projet. Je me permets de prendre position sur quelques-unes de ces remarques.

Tout d'abord, il a été dit par plusieurs intervenantes et intervenants que le bilan, en général, est positif. On part de l'idée que la vitesse de croisière sera maintenue. En passant, je peux quand même dire que nous avons pu être les pionniers, notamment aussi dans le contexte de l'écologie industrielle et nous allons continuer ainsi.

M. le Député Waeber a notamment fait quatre remarques. J'aimerais répondre à trois de celles-ci. Tout d'abord, la stratégie transfrontalière. J'aimerais vous prier de ne pas confondre cette nouvelle politique régionale avec la politique de promotion économique exogène, qui est du ressort de la *Greater Geneva Bern Area*. Là, on ne peut pas vraiment faire la comparaison. Avant-hier, dans le cadre du budget, j'avais déjà dit qu'on est en train de trouver une solution avec la GGBA mais qu'il ne fallait pas, maintenant, claquer la porte. Il faut pouvoir collaborer avec nos partenaires que sont les autres cantons.

Vous avez parlé du tourisme. Herr Grossrat Waeber hat gesagt, dass eine Stärkung der Tourismuszonen fehle und keine Vision vorhanden sei. Im Rahmen der UFT, des Freiburger Tourismusverbands, haben wir eine Vision 2030 erarbeitet. Diese Vision wurde auf einer breiten Basis entwickelt. Sie dient als Basis für eine zielgerichtete Tourismuspolitik, auch für die Umsetzung der Projekte der Neuen Regionalpolitik. Hier geht es um verschiedene Aspekte, um die Stärkung des Naherholtourismus aber auch um die Vergrösserung des Angebots im Hotelbereich. Hier sind wir gut in Fahrt und setzen diese Vision um.

Zu Ihrer Bemerkung zur Energiepolitik: Wir wollen hier keine energiepolitische Debatte vom Zaun reissen. Es stimmt jedoch nicht, dass der Bund und der Kanton keine Strategie hätten. Ganz im Gegenteil. Wir – ich spreche hier als Präsident der kantonalen Energiedirektorenkonferenz – sind quasi tagtäglich daran, solche Strategien zu entwickeln

und zu vertiefen, namentlich im Bereich der Energiepolitik 2050. Die Konferenz wird gerade morgen eine neue strategische Leitlinie erlassen, um gemeinsam mit dem Bund die Energieversorgungssicherheit auch in den nächsten Jahren sicherzustellen.

Zu Ihrer Bemerkung zur NRP: Wir können nicht einfach in allen Forschungsbereichen etwas Forschung machen. Wir haben im Bereich der Energiepolitik auf nationaler Ebene eine klare Strategie entwickelt, wonach man im Forschungsbereich verstärkt vorgehen muss und dafür stehen die Beiträge im Bereich der Neuen Regionalpolitik eben nicht zur Verfügung.

Plusieurs intervenants ont souligné le problème de la politique foncière active. C'est vraiment un thème absolument crucial et fort important pour la promotion économique. Je comprends très bien la frustration de M. le Député, et chef d'entreprise, Collomb quand il veut élargir son entreprise et qu'il ne trouve pas de terrain à disposition. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons mis en place cette politique foncière active. Malheureusement, cela nous a pris un peu de temps, parce que nous avons dû mettre toute cette politique dans le plan directeur cantonal. Là, nous avons maintenant une base très ferme. Et les communes jouent leur jeu dans ce contexte-là. Puisque la Liberté le relevait ce matin, je peux vous dire qu'à 11 h, nous aurons le plaisir d'informer le grand public d'une implantation absolument géniale dans notre canton, une implantation d'une entreprise très importante. On créera plusieurs centaines de places de travail avec des investissements de plusieurs centaines de millions. Là, c'est un exemple concret. En septembre 2011, on nous a approché pour trouver des terrains si on était intéressé à être candidat à cette implantation. Nous avons tout de suite dû chercher du terrain. Nous avons eu quatre terrains à disposition et pu, ensuite, faire cette proposition. Finalement, ensemble avec d'autres atouts du canton de Fribourg, nous avons pu avoir le succès de cette implantation. Mais je suis d'accord avec vous, si on n'a pas les terrains à disposition, vous oubliez! Vous oubliez de faire une promotion économique intéressante. C'est la raison pour laquelle nous mettons vraiment beaucoup d'importance sur ce point-là. Il y a encore beaucoup de freins, notamment aussi la politique agricole dans ce contexte-là. Le droit foncier rural nous freine un peu dans ce contexte. Cependant, nous voulons aller dans cette direction pour vraiment aussi à l'avenir, ensemble avec les communes, avoir les terrains à disposition.

M. le Député Thévoz avait parlé des PAC. Le PAC est un instrument intéressant. Pour l'instant, nous ne l'avons pas vraiment utilisé directement, mais nous avons l'intention de

l'utiliser pour la première fois dans le cadre de notre parc d'innovation. C'est le terrain de Cardinal où nous aimerais bien l'utiliser et aller de l'avant de manière rapide.

M. Johner a posé la question des PME, également M. Brodard et d'autres. «*Vous ne soutenez que de grandes entreprises High-tech et pas les PME*», disent-ils en général. Mais je dois vous dire que ce n'est pas tout à fait le cas.

Herr Johner: Die Landwirtschaft hat auch in der Neuen Regionalpolitik die Möglichkeit, von diesen Geldern zu profitieren. So konnten zum Beispiel im Bereich der Energie, im Bereich der écologie industrielle, konkrete Projekte realisiert werden. Zu Ihrem konkreten Projekt: Herr Julmy hat nach Ihrer Intervention sofort mit Ihnen Kontakt aufgenommen, respektive mit den entsprechenden Verantwortlichen. Es handelt sich hier nicht um ein NRP-Projekt, sondern es ginge hier darum zu überlegen, ob allenfalls über die Wirtschaftsförderung eine andere Unterstützung gegeben werden könnte. Doch auch da haben wir konkrete Richtlinien, die im Gesetz festgelegt sind. Wir können keine Beiträge geben, wenn eine Konkurrenzsituation besteht, wenn es also bereits andere, gleichartige Unternehmen gibt und vor allem, wenn keine oder wenige neue Arbeitsplätze geschaffen werden, was im konkreten Fall der Landi Seeland die Situation war. Daher konnten wir nicht darauf eintreten. Ich glaube jedoch, dass wir hier klare Instrumente zur Verfügung haben, damit wir gewisse Schwerpunkte setzen können. Wir können diese Unterstützung nicht sehr breit verzetteln und müssen uns konzentrieren.

Il y a eu une dernière remarque du député Hunziker concernant les projets de télécommunication. Je comprends très bien que c'est un défi important que d'avoir des projets intéressants aussi en télécommunication. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat avait lancé, ensemble avec le Groupe E et Swisscom, ce projet FTTH visant à équiper de fibres optiques tout le canton de Fribourg. C'est dans cette direction qu'on doit pousser. C'est ainsi qu'on pourra vraiment réaliser la chose et avoir un atout supplémentaire pour la promotion économique. J'espère bien que la ComCo verra ces défis pour les cantons et corrigera le tir à l'avenir. C'est notamment la Commission de la concurrence qui a freiné ce projet.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### Art. 1

**Le Rapporteur.** Cet article fixe le programme d'allocations et le montant des contributions financières pour 2012 à 2015 en faveur de la politique d'innovation régionale ainsi que la part nécessaire à l'octroi de prêts remboursables.

> Adopté.

### Art. 2

**Le Rapporteur.** L'article 2 renvoie à la loi sur la promotion économique concernant l'octroi des contributions financières.

> Adopté.

### Art. 3

**Le Rapporteur.** L'article 3 donne la possibilité au Conseil d'Etat de prolonger d'une année la période d'utilisation du crédit afin de pouvoir mener à terme des projets entamés

> Adopté.

### Art. 4, titre et considérants

**Le Rapporteur.** Cet article donne la compétence au Conseil d'Etat de fixer la date d'entrée en vigueur du décret. Il rappelle qu'il est soumis au référendum financier facultatif.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

### Art. 1 à 4, titre et considérants

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 95 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 95.

—

## Résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom «Gruyère» aux Etats-Unis)

## Dépôt

La décision du groupe Emmi de vouloir poursuivre et développer la fabrication d'une copie de Gruyère aux Etats-Unis est inadmissible.

Les producteurs, transformateurs et affineurs se sont toujours battus pour protéger et promouvoir leur produit. Ils ont travaillé ensemble afin d'obtenir une AOC, gage de qualité et certifiant l'origine suisse de leur produit.

La production aux Etats-Unis par Emmi d'un fromage appelé « Gruyère Grand Cru » aurait pour conséquence une pression sur l'exportation du Gruyère AOC sur le continent américain.

De plus, la perte de valeur du Gruyère AOC serait conséquente.

En effet, au vu de sa position géographique, il ne correspondra jamais au cahier des charges du Gruyère AOC reconnu par la Suisse et par l'Union Européenne.

Dès lors, il trompe le consommateur. Cette stratégie d'Emmi aurait pour fâcheuse conséquence de réduire quasiment à néant toute possibilité de protection dans le monde entier au même titre que cela existe pour les vins.

Conscients de l'importance du Gruyère AOC dans notre canton de Fribourg et ayant la volonté de maintenir cette production, qui a contribué à faire connaître notre région dans le monde entier, nous exigeons qu'Emmi renonce à produire et à commercialiser des gruyères autres que ceux AOC.

En conséquence, nous demandons que le Grand Conseil fribourgeois exprime son désaccord quant à l'utilisation par Emmi du nom Gruyère aux Etats-Unis et exigeons qu'Emmi retire ce nom.

L'acceptation de la présente résolution par le Grand Conseil fribourgeois est aussi une marque de soutien à notre agriculture ainsi qu'à l'économie fromagère et laitière et à leurs emplois.

### **Prise en considération**

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêt. Je suis technico-commercial actif dans l'agriculture, en contact permanent avec des producteurs de lait et des fromagers. La polémique sur le Gruyère américain fait depuis plusieurs jours la une des médias. Un Gruyère américain: on a l'impression de rêver! Et cette fois ce n'est pourtant pas le rêve américain. Mais c'est bien une entreprise suisse, à savoir la lucernoise Emmi, qui envisage de fabriquer aux Etats-Unis un ersatz de notre fameux Gruyère, ce fromage renommé dans le monde entier. Nous ne pouvons accepter aucune excuse et aucun justificatif de la part de cette entre-

prise. Le Gruyère est produit en Suisse, comme l'atteste son AOC. Le groupe Emmi est libre de se développer aux Etats-Unis et, par conséquent, a le droit d'investir dans une nouvelle fromagerie. Nous ne le contestons pas. Cependant, il ne peut et ne doit pas utiliser le nom de «Gruyère» pour ses fromages produits aux Etats-Unis. Une telle utilisation du nom «Gruyère» par Emmi aurait de graves conséquences. Premièrement, cela serait un manque de respect et une tromperie envers les consommateurs qui achèteraient ce fromage produit dans le Wisconsin. Mais la conséquence la plus grave serait celle pour la production artisanale du Gruyère en Suisse. En effet, en 2010, les Etats-Unis ont importé plus de 3000 tonnes de Gruyère, ce qui en fait un de nos principaux marchés d'exportation. Cette concurrence déloyale pourrait provoquer une crise difficile à surmonter pour les producteurs de lait et les partenaires du Gruyère AOC en Suisse. C'est pourquoi notre Parlement se doit d'intervenir et de démontrer d'une part son opposition à la politique du groupe Emmi, mais aussi son soutien inconditionnel aux paysans, armaillis, fromagers, employés et autres affineurs qui dépendent économiquement de cette production dans notre pays. Le Gruyère a contribué au développement de notre canton durant de longues années. Il contribue aujourd'hui à l'image de marque de notre canton; nous nous devons de le défendre. Je remercie également le Conseil d'Etat d'avoir rapidement pris position suite au dépôt de cette résolution et, par conséquent, je vous remercie de l'accepter.

**Fasel Josef** (*PDC/CVP, SE*). Je parle au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique mais aussi, comme vous le savez, j'ai déposé une question écrite à ce sujet. Concernant mes liens d'intérêt, notre exploitation est productrice de Gruyère et je peux vous affirmer que c'est une question vitale pour nous. Nous, sur Fribourg, ne sommes pas les seuls à discuter de ce sujet et on a pu lire hier et avant-hier que les députés vaudois ont pris une même décision à l'unanimité. Et à cette occasion, j'aimerais déjà remercier le Conseil d'Etat pour sa réaction ferme et pour la réponse à ma question. Comme je viens de le dire, c'est un dossier très important, en particulier pour les producteurs, les transformateurs et aussi pour les vendeurs. Vous pouvez vous imaginer, je n'ai pas fait le compte des personnes ou exploitations qui sont touchées par ce sujet, au niveau du canton. C'est un sujet très délicat et on a aussi pu constater, d'après tous les articles qu'il y a eus ces derniers temps dans les médias, l'importance de cette production de Gruyère. Notre groupe, à l'unanimité, vous propose de soutenir cette résolution pour donner un signal clair et important.

**Repond Nicolas** (*PS/SP, GR*). Tout d'abord, voici mes liens d'intérêt: j'ai réalisé plusieurs travaux photographiques dont

le thème est la fabrication du Gruyère et je suis compagnon de la Confrérie du Gruyère. Les députés Gabriel et René Kolly ont eu les bonnes réactions et initiatives de déposer cette résolution pour faire stopper la fabrication par le groupe Emmi de faux Gruyère aux Etats-Unis, de surcroît sous le nom de «Gruyère Grand Cru». Même si nous pourrions éventuellement comprendre que le groupe Emmi puisse vouloir se développer sur le sol américain en éoulant des fromages fabriqués à partir de lait américain, quelle honte pour ce groupe suisse, lui-même exportateur de Gruyère AOC vers ce pays, que de vouloir justement appeler ses futurs fromages américains «Gruyère Grand Cru»! De grand cru, qu'en aurait-il d'ailleurs? La qualité et la sécurité alimentaire? On peut en douter surtout quand on sait qu'une bonne partie des bovins américains sont nourris aux hormones et soignés aux antibiotiques. Alors pourquoi est-il venu à l'idée du conseil d'administration d'Emmi, dont fait partie l'ancien conseiller fédéral fribourgeois Joseph Deiss, de vouloir produire et vendre du fromage, pardon de la gomme, sous cette appellation? Le libéralisme à outrance, toujours le libéralisme, voilà ce qui a poussé ce type de groupe d'entreprises à en arriver là. Quitte à saborder et saboter tout ce que nos aïeux et nos personnalités actuelles de l'interprofession du Gruyère AOC ont entrepris et bravé pour enfin protéger ce nom de Gruyère sous les termes et identifications actuelles, pourtant très claires, de Gruyère AOC, appellation d'origine contrôlée. Aussi, le mot honte est encore trop faible pour désigner ce qu'Emmi a ou aurait l'intention de faire. On ne parle même pas de M. Deiss, qui habite le canton de Fribourg. A sa place, à l'avenir, je n'oserais même plus arpenter les alpages et acheter du vrai et excellent Gruyère AOC dans une laiterie-fromagerie en Suisse romande, car c'est bien toute la Suisse romande productrice de Gruyère AOC qui est concernée par ce problème. Et même, toute la Suisse des produits AOC. En effet, vouloir commencer à brader le nom Gruyère, c'est tout simplement réservé le même sort aux noms des autres produits ayant une AOC et une IGP. Comment un groupe suisse ose-t-il en arriver là? C'est un manque de respect total envers la culture et les traditions, envers l'un des plus beaux savoir-faire de la Suisse, envers les agriculteurs et les fromagers et envers toutes les personnes qui travaillent à ce superbe produit. Ce qui n'est pas plus compréhensible, c'est qu'avec son faux Gruyère, Emmi se tirerait une balle dans le pied, car il se ferait une concurrence sur sol américain entre le faux Gruyère qu'il fabriquerait là-bas et les authentiques Gruyères AOC, dont il est le plus grand exportateur vers les Etats-Unis. Emmi mettrait ainsi en danger ses propres producteurs de Gruyère AOC, ici en Suisse romande, à cause de cette concurrence-là. Mais peut-être que le canton de Fribourg et la Suisse romande n'intéressent pas Emmi. Ou peut-être que le sigle AOC n'est pour Emmi qu'un sigle publicitaire de plus,

parmi tant d'autres, comme le bourgeon pour les produits bio, que d'autres usurpent d'ailleurs de la même manière, ceci toujours aux frais et à la barbe du consommateur et de sa santé. Ce qui est réjouissant au moins, c'est que je suis sûr que nous sommes toutes et tous d'accord dans ce Parlement, et j'espère qu'aux Chambres fédérales aussi, pour dire «stop» à cette usurpation et «ne touchez pas à notre Gruyère AOC, il est sacré... ment bon». Aussi, à l'instar du Grand Conseil vaudois, c'est à l'unanimité que le groupe socialiste soutiendra cette résolution et je suis certain que vous en ferez de même, foi de Gruérien.

**Glauser Fritz** (PLR/FDP, GL). En premier lieu, je tiens à déclarer mes intérêts dans ce dossier. Si j'assume, il est vrai, certains mandats pour la défense professionnelle agricole, je suis avant tout paysan et producteur de lait de fabrication pour le Gruyère AOC. Les intentions du groupe Emmi m'ont logiquement particulièrement choqué. La décision du groupe Emmi met en péril la mise en valeur des produits AOC en général, avant tout celle de nos fromages AOC, en particulier celle de notre Gruyère AOC. Par conséquent, je me fais beaucoup de soucis pour l'avenir du 60 % de la production laitière fribourgeoise destinée à la fabrication de fromages. La décision d'Emmi laisse présager un avenir incertain pour beaucoup de familles paysannes et de fromagers de notre canton. De plus, les efforts et le travail de toute une filière risquent d'être réduits à néant. Alors, nous devons réagir. Si les paroles me manquent pour décrire mes sentiments forts et remontés à l'annonce du groupe Emmi d'usurper le nom de notre Gruyère avec son projet outre-Atlantique, je suis enchanté de toutes les réactions qui ont suivi cette annonce. Je remercie le gouvernement fribourgeois pour sa réaction musclée ainsi que l'interprofession du Gruyère Fromarte, les différentes organisations agricoles, ainsi que tous les conseillers et députés fribourgeois, ainsi que nos cantons voisins qui ont clairement manifesté leur soutien à notre cause. Tout le monde a compris dans ce canton l'importance de la production et de la valeur du Gruyère AOC, sauf notre ancien conseiller fédéral Joseph Deiss. C'est tout simplement incompréhensible de la part d'un ancien ministre de l'économie, également en charge de l'agriculture. Je n'aimerais pas mélanger ici tous les problèmes qui préoccupent le secteur laitier, mais si la décision d'Emmi, acteur principal sur le marché laitier suisse, est représentative de sa stratégie d'expansion dans le futur, ça me fait peur. Aujourd'hui, nous nous devons de réagir face aux déclarations d'intention de cette entreprise cotée en bourse et cherchant la croissance à l'étranger sur le dos de notre Gruyère AOC en bafouant la swissness et notre patrimoine. Si je tiens compte des déclarations de notre ancien conseiller fédéral Joseph Deiss dans cette affaire, je vous l'affirme, nous ne sommes pas encore sortis de l'auberge. Le maintien de la

pression politique sur ce dossier est absolument nécessaire afin d'arriver à encore mieux protéger et faire reconnaître nos produits AOC à l'étranger, pour ne pas péjorer encore plus la situation économique de nos producteurs laitiers.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir unanimement la résolution.

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). Au niveau de la déclaration d'intérêt, je n'ai rien d'autre à signaler de particulier si ce n'est une dépendance aux fromages, en particulier à la fondue, qui frise, je dirais, une attitude quelque peu maladive. Il y a peu d'appellations au niveau de la Suisse qui, comme celle de Gruyère, ont une pareille résonnance de par le monde. Certes, certaines images peuvent rivaliser de notoriété, comme celle du Cervin, du chocolat, des montres, mais aucune de ces images d'Epinal de la Suisse n'est liée à un produit, un produit naturel, fabriqué entièrement à partir du lait des vaches de nos alpages et confectionné avec le savoir-faire de nos agriculteurs et de nos fromagers. Ce produit est issu du terroir, je pense que nous aurons la chance d'en déguster un tout petit morceau dans un moment, et c'est cette originalité, cette origine naturelle du produit, ce savoir-faire qui en fait la qualité. C'était bien là l'idée globale de la protection demandée, celle d'une AOC. Non sans difficultés multiples, cette appellation s'est peu à peu développée au niveau européen, a obtenu ses notes de notoriété et est reconnue (on tend à l'être) sur les autres continents. Tel n'est pas encore le cas au niveau des Etats-Unis. Alors que penser de la stratégie d'Emmi, qui souhaite développer un «Gruyère Grand Cru», peu importe d'ailleurs les noms que nous y ajoutons, pour une formulation aux USA? Cette tentative de doubler le Gruyère AOC d'une deuxième production, c'est créer une concurrence déloyale. Une concurrence déloyale tout d'abord au niveau économique, au vu des coûts de production et de transport, qui rendront évidemment le produit manufacturé aux Etats-Unis plus intéressant au niveau financier, alors que l'original, pour respecter nos normes de production et les salaires décents pour tous ceux qui le font, sera automatiquement plus cher. Donc, cette concurrence déloyale sera faite à l'intérieur d'une même entreprise, ce que j'ai de la peine à m'expliquer. C'est aussi jouer sur la confusion pour promouvoir un produit dont la qualité ne pourra pas être soumise aux mêmes normes que celles du Gruyère AOC. Nous avons développé des normes de contrôle qui vont de la race des vaches qui le produisent jusqu'aux qualités exigées de la part des paysans et des fromagers. Quelles seront les exigences de qualité qui seront imposées à la production et à la confection faite par le «Gruyère Grand Cru» par les usines Emmi? Le revirement quelque peu tardif – d'ailleurs M. Deiss s'était prononcé avant en tentant d'expliquer la stratégie – mais le revi-

rement un peu tardif d'Emmi, qui dit «nous pouvons encore discuter sur le nom de la production que nous allons faire aux Etats-Unis», n'est daucune utilité. Si l'on essaye d'utiliser une confusion de nom pour promouvoir un produit qui doit sa notoriété à un savoir-faire, c'est de la tromperie.

C'est la raison pour laquelle le groupe Alliance centre-gauche, comme les autres groupes, vous propose de soutenir cette motion.

**Ackermann André** (PDC/CVP, SC). J'interviens ici à titre personnel et j'ai les mêmes intérêts que mon collègue Benoît Rey en ce qui concerne le Gruyère. Je suis d'accord sur le fond de cette résolution, mais j'ai de fortes critiques à formuler quant à la forme. Premièrement, je regrette beaucoup que cette résolution soit rédigée dans un français plus qu'approximatif. Un petit exemple dans la phrase suivante, je cite: «En effet, en vue de sa position géographique, il ne correspondra jamais au cahier des charges du Gruyère AOC.» «En vue» – je suppose que les auteurs de la résolution ont voulu écrire ou dire «au vu». C'est peut-être un détail... J'ai encore des remarques qui à mon avis sont plus graves à formuler; dans la partie du texte de la résolution qui formule les exigences adressées au groupe Emmi, la première exigence est, je cite: «Nous exigeons qu'Emmi renonce à produire et à commercialiser les gruyères autres que ceux AOC.» Je peux parfaitement m'identifier à cette exigence. Et un peu plus loin, une deuxième exigence que je cite aussi: «Quant à l'utilisation par Emmi du nom Gruyère aux Etats-Unis, nous exigeons qu'Emmi retire ce nom.» A mon avis, cette deuxième exigence est une formulation beaucoup plus délicate et je suis même de l'avis qu'elle peut aller à l'encontre du but recherché par les auteurs de cette résolution. En effet, dans le domaine assez complexe de la protection des marques, il peut parfois être stratégiquement intéressant de détenir une marque pour se protéger et protéger un produit contre des attaques de concurrents. Je trouve cette deuxième exigence pas très bien formulée et, je dirais, pas très adroite. Voilà ce que j'avais à dire quant à la forme de cette résolution. Il faudrait aussi bien que les députés, les futurs auteurs de résolutions dans ce Parlement, se rendent compte qu'une résolution n'est pas une simple lettre de lecteur et qu'après son adoption, une résolution devient un texte qui engage notre Parlement. Comme déjà dit, je voterai avec conviction en faveur de cette résolution, mais je tenais à faire ces remarques sur la forme.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Une part importante de la production de lait est écoulée avec une marge intéressante pour les producteurs, grâce à l'appellation d'origine contrôlée du Gruyère. Ce n'est pas le cas pour une part encore plus importante de la production laitière. En tant que

ministre de l'économie, Joseph Deiss voyait avec les AOC le moyen de contrer l'évolution négative des prix et donnait l'impression de penser, contrairement à la réalité, que cette production pouvait grandement augmenter à court terme. Nous pouvons être surpris de ce changement d'attitude face à la problématique. Il est important de relever que, comme dans de nombreuses entreprises para-agricoles et de transformation, de nombreux agriculteurs sont membres de la direction. Ceux-ci profitent directement de ce statut. Il n'est pas possible d'être à la fois membre de la direction d'une entreprise et de la défense professionnelle. Nous pouvons encore une fois le voir dans ce dossier. Le monde politique doit avoir un interlocuteur clairement défini, qui fait soit de la défense professionnelle, soit de la défense d'entreprises de transformation. C'est uniquement avec des interlocuteurs qui défendent vraiment les agriculteurs que le monde politique peut légiférer en instaurant des règles favorables à chacun. Nos entreprises suisses ne doivent pas pouvoir utiliser un nom protégé par une AOC, même à l'étranger. Le monde agricole a un rôle important, celui de faire de l'ordre dans ses organisations. Merci de soutenir cette résolution.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Concernant mes liens d'intérêt, je suis membre de l'Association des producteurs de fromage d'alpage et de Gruyère. Comme autre lien d'intérêt, je suis un inconditionnel de ce nectar de proximité. Un peu de Gruyère, Madame? Combien je vous en mets Monsieur? Il y a 300 grammes de plus, ça vous convient? D'ailleurs faut-il encore poser la question du choix de ce fleuron, de ce produit qui à peine son nom prononcé vous met à coup sûr l'eau à la bouche. Un produit incomparable, qui a fait depuis des lustres et perpétue aujourd'hui encore l'image de toutes celles et ceux qui ont tout fait pour lui donner la place qu'il mérite – renom qui n'a pas de pareil. De cette Gruyère, qui en a fait son meilleur ambassadeur, à toutes ces fromageries et à leurs fromagers, qui lui ont voué une attention particulière, à ces éleveurs, ces producteurs de cet or blanc dans l'entier de ce canton, à ces troupeaux de vaches laitières défilant dans nos villes et villages le bouquet sur la tête... c'est ça, le Gruyère! C'est cette immense association de tous ces acteurs, qui permettent aujourd'hui de mettre sur l'étal ce produit exceptionnel.

Pour ma part, sans vouloir trop allonger, parce que tout a été plus ou moins dit, je le considère, et c'est très sûrement un avis unanimement partagé, comme le roi des fromages. Il est à l'image de ces montagnes aujourd'hui encore enneigées, de la beauté de ces paysages que tant de mains valeureuses ont protégés, à la sueur de leur front, depuis les temps anciens, transportant le précieux fourrage sur leur dos, hommes et femmes au visage buriné par les rayons de l'été. En faire

aujourd'hui un produit commun, sans parler de cette appellation dûment acquise, la transporter à l'autre bout du monde en octroyant aux produits qui seraient fabriqués là-bas ce nom prestigieux – quelle aberration, quel manque de respect pour l'ensemble de nos valeureux agriculteurs, nos fromagers d'alpages, toutes celles et ceux qui contribuent à son essor! Un crime de lèse-majesté indiscutable à l'encontre de ce haut de gamme de notre production paysanne. Cette montée aux barricades, cette fronde unanime, je l'espère, qui fait aujourd'hui boule de neige, c'est la volonté d'un peuple qui en a marre de cette libéralisation qui s'approprie sans aucune considération de ce que certains ont, à la force du poignet, créé et mis sur le marché avec cette garantie indiscutable d'une qualité qui ne souffre aucune discussion.

**Losey Michel** (UDC/SVP, BR). Concernant mes liens d'intérêt, je suis cultivateur, donc je ne produis pas de lait et par conséquent pas de fromage; par contre, comme pour tous les collègues qui se sont exprimés, le Gruyère est un produit de qualité qui est très fortement consommé également chez moi. Par rapport à ce qui vient d'être dit, je trouve que la résolution de nos collègues Kolly est une excellente résolution. Elle vise un but, elle donne un moyen à l'interprofession de continuer à faire pression auprès du conseil d'administration d'Emmi pour qu'il retire cette idée utopique qu'ils ont d'investir aux USA. Ils croient toujours à ces avantages et on a eu des exemples en Suisse, où l'UBS a fait des expériences malheureuses; Emmi se lance dans la même brèche pour certainement les mêmes résultats catastrophiques. Par contre, ce que je ne comprends pas, c'est que le conseil d'administration d'Emmi a trahi ses actionnaires. Ses actionnaires, ce sont majoritairement des producteurs. Ce conseil d'administration a trahi ses actionnaires ainsi que le cahier des charges de l'AOC Gruyère et ça, c'est très grave. Cela a été dit par plusieurs de mes collègues, par exemple par M. Benoît Rey, qui n'est pas producteur mais qui connaît très bien les conséquences et les exigences auxquelles sont confrontées toutes les filières qui répondent à ce cahier des charges pour avoir un produit de qualité qui n'est plus du tout contesté. Je trouve ceci très grave. Et donner un signe, M. Ackermann, c'est donner un signe! On ne va pas regarder le fond, le détail de la résolution. C'est un signe qu'on donne que le pouvoir politique fribourgeois, à l'unanimité des membres de son Grand Conseil, soutient cette résolution pour donner justement les moyens à cette interprofession du Gruyère de faire retirer cette idée utopique de ce conseil d'administration d'Emmi. Le Grand Conseil vaudois ne s'y est pas trompé, c'est à l'unanimité de ses députés que, mardi passé, ce Grand Conseil vaudois a pris une même résolution pour soutenir cette interprofession et j'espère que vous en ferez tous de même.

**Hunziker Yvan** (*PLR/FDP, VE*). Je vous rassure MM. les auteurs de cette résolution, je n'ai pas voulu, à l'instar de mon collègue Ackermann, jouer au professeur de français. Mais bien plus, j'ai essayé de comprendre pourquoi: qu'est-ce qui a poussé Emmi à fabriquer du Gruyère à l'étranger? «High-tech in the green», «enjoy Switzerland», c'est peut-être de notre faute, à force de vouloir mettre des titres à caractère anglophone, nous avons donné l'idée à une entreprise lucernoise de faire du cheese steak of Gruyère made in USA. Non, Mesdames et Messieurs, gardons notre identité et le Gruyère AOC en fait partie! Ne nous laissons pas faire! La fabrication et le savoir-faire du Gruyère se transmettent de génération en génération et c'est cela que nous devons protéger en acceptant massivement cette résolution.

**Page Pierre-André** (*UDC/SVP, GL*). Je suis également producteur de lait destiné à la fabrication du Gruyère AOC et j'ai été membre de l'interprofession du Gruyère durant 10 ans, depuis sa fondation. L'interprofession du Gruyère est l'organe de gestion des quantités, de la qualité et du marketing du Gruyère. Cet organe est composé de tous les membres de la filière, des producteurs, des fromagers et également des affineurs. Chaque collège est représenté au sein de l'interprofession et toutes les décisions prises à l'interprofession doivent être octroyées par une majorité de chaque collège, d'où certaines difficultés à prendre des décisions et certaines difficultés à gérer ce dossier AOC. Comme Glânois, je souhaitais aussi intervenir étant donné que le district de la Glâne est le district qui produit le plus de Gruyère dans le canton. Vous comprendrez pourquoi cette décision du groupe Emmi me scandalise et pourquoi, aussi, Mesdames et Messieurs, je souhaite, comme mes collègues précédemment, que vous souteniez massivement cette résolution déposée par nos collègues René et Gabriel Kolly.

Le périmètre de l'AOC du Gruyère est déjà très grand. Il n'a pas été facile de le mettre en place. C'est pourquoi il est indispensable que les règles établies soient respectées. Je vous rappelle qu'un problème semblable a dû être réglé par l'interprofession ces dernières années avec nos amis voisins. Le groupe Emmi est membre de l'interprofession du Gruyère, il participe aux assemblées et devrait donc défendre notre AOC comme les autres membres de la filiale. Certains membres du conseil d'administration du groupe Emmi sont même compagnons d'honneur de la Confrérie du Gruyère et ont juré de défendre le produit. Mesdames et Messieurs les Députés, nous avons un produit de niche qui a fait ses preuves, qui plaît et nous avons une organisation qui fonctionne. Ne laissons pas faire quelques économistes avides de gagner de l'argent, des gens qui n'hésitent pas à trahir leur canton, leur pays, pour une poignée de dollars. Ne laissons

pas ces gens brader un produit de grande qualité. Avec cette résolution, nous poursuivons la tâche qui est la nôtre, de défendre notre région et de protéger l'appellation et la fabrication du Gruyère. Même si le groupe Emmi est prêt à entrer en discussion, il est important de rester vigilant afin d'éviter qu'à moyen ou long terme, on tente d'utiliser le nom de ce produit phare. Il faut rester vigilant, car si ce groupe accepte de discuter, je crains que ce soit pour gagner du temps. Ce qui est d'autant plus choquant, c'est qu'Emmi veut profiter de l'aura de notre produit pour le détruire, car ils veulent fabriquer des meules produites avec du lait pasteurisé américain à 40 centimes le kilo, soit environ la moitié du prix suisse. Je vous rappelle que le Gruyère est produit avec du lait cru, c'est vraiment une spécialité de notre région. Merci de soutenir massivement cette résolution.

**Kolly René** (*PLR/FDP, SC*). Je vous donne d'abord quelques liens d'intérêt, je suis président de Fromarte, association suisse des artisans-fromagers, j'ai représenté durant de nombreuses années les fromagers au comité de l'interprofession du Gruyère, mais, surtout, je suis fabricant de Gruyère AOC de père en fils.

En préambule, j'aimerais répondre déjà à notre collègue député Ackermann pour lui dire: «Ecoute, désolé, excuse-nous, on n'est pas des professeurs de français, mais on parle avec notre cœur.»

»N'oubliez jamais d'où vient notre Gruyère AOC!» C'est avec ce message qu'on martèle nos commerces de fromages depuis l'obtention de l'AOC en 2001. Le message, on le répète sans cesse au groupe Emmi depuis 2004, date à laquelle il reprenait les rennes de la fromagerie Roth au Wisconsin. La grosse goutte de lait qui a fait déborder le chaudron, c'est l'annonce par le journal de la brave fromagère Alimenta, d'un projet de construction ou d'agrandissement d'une fromagerie pour fabriquer 1700 tonnes par année de «Gruyère Grand Cru», poursuivant et développant ainsi la fabrication d'un Gruyère générique, qui ne répond pas au cahier des charges du Gruyère AOC, reconnu par la Suisse et l'Union européenne. Les multiples réactions du peuple fribourgeois, romand, voire suisse, des politiciens aux fonctionnaires, en passant par les professionnels du fromage, alliés aux acteurs de l'interprofession du Gruyère, expriment bien l'attachement à ce patrimoine collectif, le soutien à la philosophie AOC, où les critères économiques et financiers ne sont pas prioritaires. Les vraies valeurs défendues, la qualité, la sécurité alimentaire et bien sûr l'identité priment sur le business à court terme et la productivité maximale. La réussite et la répartition de la valeur ajoutée en découlent naturellement. Je ne m'attarderai pas sur la seule réaction officielle publiée

en faveur de la politique d'Emmi sur cet objet; néanmoins, j'observe qu'elle vient de la crème de la diplomatie internationale. Pour nous les professionnels, cette fois, c'est plutôt un cheeseburger ou un «fast-foodien» de la tradition fromagère suisse romande ou fribourgeoise qui s'est exprimé. Espérons que cette erreur d'évaluation soit claire et fasse comprendre qu'en matière de fromage traditionnel, on ne fonctionne pas selon les grandes théories universitaires côté Saint-Gall, mais bien avec nos sens, notre cœur, nos émotions, notre passion, surtout avec un savoir-faire d'hommes et de femmes transmis de génération en génération à travers des siècles d'histoire. Malgré le fait que la fabrication de Gruyère générique aux Etats-Unis soit légale, puisque ce pays ne reconnaît pas les AOC et que cette production ait débuté déjà il y a plusieurs années, nous constatons qu'Emmi renforce la communication, liant le Gruyère américain avec le Gruyère AOC, autant dans les magasins, sur leur site Internet aux Etats-Unis et sur leurs recettes, sans aucune différence entre le vrai et le faux. L'utilisation du nom «Gruyère» par une entreprise suisse donne des arguments aux américains pour lutter contre toute forme de protection d'un nom lié à une région, un terroir, un savoir-faire. C'est exactement cette politique qu'a subi l'Emmental à partir des années 1960, dans un contexte de politique agricole et laitière étatisée. L'ancien roi des fromages suisses a été sacrifié sur l'autel du business mondial, de la banalisation et de l'usurpation. Aujourd'hui, il est au fond de ses trous. Actuellement, une organisation soutenue par les producteurs américains lutte contre toute initiative de protection des produits AOC. Il est décevant de constater que le plus grand vendeur de fromages AOC suisse donne la main à cette initiative, qui pourrait à moyen terme détruire un marché d'exportation important, avec les conséquences qu'on peut imaginer.

Au nom des fromagers suisses et romands, permettez-moi tout de même de relever et de soutenir certains engagements du groupe Emmi en matière de vente et de promotion de fromages suisses. Cette entreprise se doit d'être performante et innovante dans des marchés exigeants et sans concession. Elle est grande au niveau national, mais petite par rapport aux multinationales de l'agroalimentaire européen et mondial. Néanmoins, dans le domaine des AOC, elle est très frileuse. Par rapport à cette problématique de l'utilisation du nom «Gruyère», nous pouvons agir sur plusieurs tableaux, persuadés qu'on va faire comprendre à Emmi qu'on ne touche pas au nom «Gruyère». Un changement de nom réglerait le problème. Cette voie a obtenu déjà un résultat puisqu'Emmi, par un communiqué commun avec l'interprofession du Gruyère par lequel les parties s'engagent à se rencontrer rapidement pour discuter d'un accord relatif à la défense et à la promotion de l'appellation Gruyère AOC. Ce

sera pour le 4 mai 2012, donc demain. Au niveau de l'OMC, il faut faire progresser le dossier «origine association», qui groupe l'ensemble des AOC au niveau international, dont fait partie le Gruyère AOC. Cette voie est difficile mais possible. L'OMC pourrait en outre sortir les AOC des commerces des échanges dans le cadre de ces accords. La voie bilatérale, avec des Etats hors Union européenne, a débouché sur des accords. Cette voie est la plus réaliste. Au niveau de la marque, le dossier de la protection doit avancer. A Berne on commence gentiment à s'activer. Malgré les déclarations d'intention du groupe Emmi, malgré le communiqué de son conseil d'administration, il s'agit de maintenir l'opposition à l'utilisation du nom «Gruyère» à tous les niveaux. Merci en passant au Conseil d'Etat de sa réaction spontanée. Rappelons à Emmi que le Gruyère AOC appartient au patrimoine collectif de la Suisse romande et que la seule solidarité entre acteurs de cette filière l'a porté au succès. Défendons ce produit naturel. Il puise ses forces dans les vraies valeurs: qualité, sécurité et identité. Pour conclure, j'aimerais citer Roland Ruffieux, qui écrivait dans un ouvrage de 1972: «La production et la commercialisation du Gruyère ont créé un ensemble complexe de fonctions économiques, sociales et artistiques.» L'histoire de ce qu'on appelle sans exagération la civilisation du Gruyère reste à écrire.

Avec ce plaidoyer en faveur de notre Gruyère AOC et de son identité, à l'unanimité du groupe libéral-radical, je vous invite à soutenir cette résolution.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 91 voix sans opposition ni abstention.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Gläuser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-

PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 91.

> Cet objet est ainsi liquidé.

**La Présidente.** Il n'est pas d'usage, lors du traitement d'une résolution, qu'un représentant ou une représentante du gouvernement s'exprime. Cependant, Marie Garnier m'a demandé la possibilité de le faire après le vote, car elle a des informations à nous transmettre. C'est pourquoi je lui donne la parole.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Tout d'abord, je partage aussi les liens d'intérêt de Benoît Rey et je dois reconnaître que sans Gruyère, j'aurais des formes moins généreuses. Mais comme j'aimerais déguster le Gruyère prochainement lors de l'apéritif qui nous est offert par les Produits du terroir, je souhaite que la suite des débats soit moins longue.

J'aimerais peut-être vous dire que nous ne sommes pas les seuls à nous battre pour les AOC. Parmesan a récemment fait savoir par voie de presse qu'ils sont encore en train de se battre sur l'utilisation générique de Parmesan aux Etats-Unis. Ils ont déjà gagné aux USA avec Parmigiano et Reggiano et ils s'emploient à faire gagner Parmesan. D'autres pays ne comprendraient donc pas que la Suisse, qui doit plus que les autres profiler une agriculture de qualité, utilise les brèches de la législation pour concurrencer ses propres productions AOC. Ça c'est pour vous donner le fond. Je vous informe maintenant que Luc Barthassat a déjà déposé une motion au Parlement fédéral, qui a la teneur suivante: «Le Conseil fédéral est chargé d'introduire des dispositions pour que les producteurs d'AOC et d'IGP ne puissent plus produire, en dehors de la zone définie, y compris à l'étranger, en utilisant les dénominations enregistrées. Il veillera à ce que les entreprises qui utilisent abusivement la réputation des dénominations protégées en Suisse, ne reçoivent pas de soutien public de la Confédération». D'autres motions et interventions sont annoncées, notamment de la part de nos conseillers nationaux.

Fort de votre résolution adoptée à l'unanimité, dont nous défendrons l'essentiel, même s'il y a quelques petites erreurs de formulation, le Gouvernement fribourgeois va continuer à mener cette lutte avec les autres cantons concernés par la production de Gruyère AOC.

—

### Résolution Louis Duc/Olivier Suter (convention internationale sur les droits des paysans)

#### Dépôt

Durant sa session de mars 2012, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a débattu l'idée d'établir une convention mondiale sur les droits des paysans. Cette convention, qui vise à améliorer la protection des paysannes et des paysans, fixerait des règles sur des questions telles que le droit à la terre, le droit à des revenus et à des salaires équitables ou la reconnaissance des droits des paysans sur les semences.

Arguant que la protection des paysans était déjà établie au sein de différents textes et traités internationaux, la délégation suisse auprès du Conseil des droits de l'Homme s'est opposée publiquement au projet d'un nouvel instrument juridique. Cette position est d'autant plus étonnante, voire incompréhensible, quand on sait que la Suisse a refusé il y a quelques années de signer le protocole facultatif permettant de mettre en œuvre les droits existants.

Avec sa décision du mois de mars dernier, la Suisse s'est distinguée comme le seul pays à refuser l'idée d'un projet de convention internationale sur la protection des paysans. Les intérêts des géants mondiaux de la production de semences et des questions liées à la propriété intellectuelle sur le vivant semblent être une des causes de la non-entrée en matière de notre pays sur cet objet.

Le Grand Conseil du canton de Fribourg, sensible en Suisse comme dans le monde à la protection des droits des paysans, invite le Gouvernement fédéral à défendre les droits de ces derniers et lui demande par cette résolution de revoir sa position sur le projet de convention internationale qui sera remis avant l'été à l'ordre du jour du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU.

## Prise en considération

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Je voudrais tout d'abord excuser mon cosignataire, M. Olivier Suter, empêché d'être présent ce matin.

Lors de la 19e session du Conseil des droits de l'homme, tenue à Genève très récemment, la Suisse, par ses représentants, a été le seul pays sur quarante à avoir pris position contre un nouvel instrument juridique visant à améliorer le statut de millions de paysans et de paysannes dans le monde, dépossédés de leurs terres, de leurs semences, sans salaire, condamnés à rejoindre les bidonvilles des grandes cités d'Argentine, du Brésil, d'Amérique, du Mexique et j'en passe, y vivant de misère, de prostitution, de maladies.

Un groupe d'experts de l'ONU avait estimé absolument nécessaire ce nouvel instrument, cette charte venant au secours de ces populations attachées à leur coin de terre que des multinationales ont condamnées à l'exil. Le choix des orientations de la recherche et de la sélection, notamment des semences, ne devrait pas être uniquement déterminé par des chercheurs ou des lobbies économiques. Il y a urgente nécessité de démocratiser ce choix. Les paysans ne doivent pas être uniquement les payeurs et les semenciers les gouvernants! Notre pays a encore cette chance immense de pouvoir disposer d'une législation qui permette encore aux paysans de pouvoir disposer de leurs semences, de privilégier les centres sélectionneurs qui ont valeur de proximité, garantissant la qualité du produit. Ce que doivent subir aujourd'hui des millions de paysans dans le monde, dont la survie est plus que menacée, c'est cette marchandisation à tout crin, vantée dernièrement par notre directeur de l'OMC. «*Excelente affaire pour l'ensemble du monde que cette libéralisation*», affirmait-il! Excellente affaire, dénuée de tout souci de sécurité alimentaire, avec des OGM traversant allègrement les frontières – là, à portée du panier de la ménagère, éthique et souffrances de millions de petites gens étant le dernier des soucis de ces grands trusts axés uniquement sur le chiffre d'affaires et le dividende à verser aux actionnaires.

Le Conseil des droits de l'homme veut garantir aux paysans l'utilisation de leurs propres semences contre les géants de l'agrochimie, ceux-là même qui privatisent les semences à coups de brevet, mettant les paysans des pays émergents désargentés dans l'impossibilité de tenir le coup.

Par cette résolution de solidarité envers cette agriculture grandement menacée, sous le joug de puissantes industries dont la considération n'est que financière, nous demandons à notre gouvernement fédéral à Berne de s'engager à défendre

les droits de ces agriculteurs brimés et opprimés – des millions de par le monde – et de revoir en urgence sa position sur le projet de convention internationale qui sera remis très prochainement à l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, ceci avant l'été.

Il faut toutefois surveiller d'un œil tout à fait vigilant notre propre production, nos centres d'essai, nos instituts de recherches végétales et légumières. D'ailleurs, le président des céréaliers de notre pays, M. Fritz Glauser, ne pourrait pas me contredire. Hier, j'ai eu une entrevue avec le directeur d'un grand centre de recherches sur les semences qui ravitaille notre pays. Il me disait: «*Vous savez, M. Duc, soyez vigilant. Nous produisons des semences aujourd'hui, des sortes de semences comparables aux meilleures de par le monde. Eh bien, la solidarité, même nationale, cette solidarité suisse en général, pour certaines semences, n'existe pas! On préfère aller s'approvisionner chez ces grands trusts qui mènent aujourd'hui le marché*»... Une perte de la biodiversité est un danger permanent. La direction générale pour la santé et la consommation, la FAO et d'autres reconnaissent la nécessité absolue de maintenir un système semencier paysan, garantissant cette sécurité alimentaire tant souhaitée et surtout cette diversité biologique dans les champs. Alors que les semences sont les sources de la vie et que leur diversité assure qualité et quantité, le monde et ses milliards d'êtres humains sont pour une grande majorité dans une situation de pauvreté et de famine alarmante. Cette résolution ne va pas créer de miracles demain mais faire comprendre à celles et ceux qui prennent des décisions au plus haut niveau qu'un instant de profonde réflexion peut contribuer à changer la face du monde et à rééquilibrer un tant soit peu les chances et redonner à ces peuples qui souffrent une lueur d'espoir. C'est le but recherché par notre résolution.

Merci de votre – je le souhaite – total soutien!

**Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC).** Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, dans sa grande majorité, soutiendra cette résolution.

Sensibles au fait que les autres Etats aient été choqués que la Suisse soit le seul pays à se prononcer contre cette proposition, nous ne sommes pas persuadés par l'argument que l'effort doit être mis sur l'application de droits existants plutôt que de rajouter encore un texte. Ces dispositions sont d'ailleurs éparpillées dans divers textes, raison pour laquelle un droit des paysans regroupé serait plus efficace. Si un des thèmes importants que voudrait régler cette convention est le problème des semences, et qu'il est vrai que la situation de la Suisse est moins grave que celle de certains de nos voisins,

nous ne devons en aucun cas nous endormir sur nos lauriers, car la situation suisse, loin de s'améliorer, se péjore de jour en jour.

Aujourd'hui, nous n'avons pas tous les éléments pour juger de la pertinence de cette convention. Alors, en soutenant à petits pas cette résolution nous approuvons l'encouragement d'une collaboration plus étroite des paysans en voie de disparition à travers le monde.

**Repond Nicolas** (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts sont les mêmes que pour la résolution précédente; j'ai réalisé par ailleurs un travail photographique pour la Fédération suisse des producteurs de céréales, dont le président n'est autre que notre collègue Fritz Glauser.

Le but de cette résolution va dans le même sens que la résolution du député Kolly. En effet, on ne pourrait pas accepter une résolution pour la protection du Gruyère – donc de nos paysans et producteurs – et refuser une résolution pour tous les paysans des autres pays de notre planète. Quand on sait comment certaines multinationales agroalimentaires – siées outre-Atlantique mais qui ont aussi leur pied en Suisse – profitent par leurs brevets sur une grande partie des céréales mondiales, s'assurant la mainmise sur un nombre croissant de paysans, il est urgent d'agir pour que nos paysans ne deviennent pas à leur tour les esclaves de ces multinationales. C'est exactement ce que vivent déjà aujourd'hui tous les paysans qui ont acheté des graines de ces multinationales. Ces graines stériles réduisent l'homme à l'esclavage. Ceci doit être stoppé immédiatement, car non seulement cette pratique est inhumaine mais en plus, par ces pratiques, ces multinationales ont anéanti une grande diversité d'autres céréales sur toute notre planète, réduisant à néant le travail de milliers de familles de paysans et les obligeant à fuir leurs terres et à se trouver, plus pauvres qu'ils n'étaient avant, dans les bidonvilles des grandes métropoles.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité cette résolution et vous invite vraiment à en faire de même en vous disant que cela pourrait arriver à nos paysans.

**Frossard Sébastien** (*UDC/SVP, GR*). Je suis agriculteur. Fribourg, canton agricole, se doit de défendre ses paysans et aussi d'être solidaire envers les paysans suisses et du monde. On n'est pas dupe. Vous le savez très bien comme moi que des multinationales sont les causes de la non-entrée en matière de notre pays au projet de convention internationale sur la protection des paysans, car, si cette convention concerne actuellement les paysans d'Amérique du sud, d'Afrique et d'Asie, cela nous concernera tantôt aussi. En plus de l'impact de la

mondialisation dans le contexte de la mondialisation et de l'application à grande échelle des programmes d'ajustements structurels, les paysans sont confrontés encore à d'autres types de violations étant donné qu'ils ne maîtrisent plus ni le processus, ni les outils de leur production. Ils sont dépouillés de leurs ressources et réduits à la misère. Ils sont exclus systématiquement de la prise des décisions les concernant. C'est pourquoi l'adoption d'une convention sur les droits des paysans garantirait, entre autres, l'accès à la terre, à l'eau et à d'autres ressources et moyens familiaux face aux spéculations et au monopole des sociétés multinationales. L'exode rural est estimé à 50 millions de personnes par année. On connaît tous les problèmes posés par l'exode, ses impacts aux niveaux alimentaire, environnemental, économique, migratoire, urbanistique et comme source de nombreux conflits. Si les délégués suisses à l'ONU ne revoient pas leur position sur le projet de convention, je me pose la question de l'avenir de la Suisse dans l'ONU.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité cette résolution.

**Glauser Fritz** (*PLR/FDP, GL*). Ce dossier concerne incontestablement les intérêts que je défends, puisque les postes de vice-président de l'Union suisse des paysans, de président de l'Union des paysans fribourgeois et de la Fédération suisse des producteurs de céréales me sont confiés.

La position des paysans dans le monde, de près ou de loin, me préoccupe forcément, puisque nous faisons tous partie de la même famille. Je représente d'ailleurs aussi l'Union suisse des paysans dans l'Organisation mondiale des paysans, la *World Farmers' Organisation*. Hier, nous avons entendu les remarques de M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat dans son rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il y a notamment été question du recul de la vente du vin de l'Etat et invitation nous a été faite d'en acheter. Ses explications sur les raisons de cette mévente, de nature financière, m'interpellent. Elle mentionne la concurrence accrue par les vins importés. Ce point est le lien que je ferais avec la résolution dont nous discutons actuellement.

Aujourd'hui, 40% de la nourriture consommée en Suisse est importée. Dans beaucoup de cas, les conditions environnementales et sociales ne sont ni aux standards suisses ni aux standards européens. Non seulement les paysans mais aussi les ouvriers agricoles ne retirent pas du fruit de leur travail des revenus corrects. Différentes émissions sur les importations de fraises d'Espagne ou d'Afrique du nord ont très bien démontré ces faits. Ces importations déloyales engendrent une pression supplémentaire sur l'agriculture suisse. Celle-

ci peut certes compter sur des mesures politiques de soutien, mais, malgré cela, le revenu moyen du travail par unité de main-d'œuvre familiale dans l'agriculture est, selon les chiffres de la Confédération, de moins de 40 000 francs par année, cela dans notre riche Suisse. Le pire est que nous nous en sortons encore moins mal en comparaison avec certains de nos collègues paysans ailleurs dans le monde!

Un autre souci est la mainmise des multinationales sur l'agriculture, monopolisant les marchés des semences et d'autres intrants agricoles. Une manière de faire bien connue est la propagation des plantes OGM. Les pratiques de ces entreprises sont soutenues par l'OMC, que j'appellerais plutôt «Organisation mondiale de l'escroquerie». Cette organisation s'est donnée pour but de mieux répartir les richesses dans le monde en favorisant le commerce. En réalité, la mise en application des mesures décidées rend les riches plus riches et les pauvres plus pauvres, tout cela sous le dogme vendeur de la libéralisation à outrance! L'agriculture, qui a comme mission de nourrir la population mondiale, ne se laisse pas réguler ou organiser comme tout autre secteur de l'économie. C'est pourquoi j'estime que c'est à la FAO, l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et non à l'OMC de s'occuper de cette mission afin de corriger les erreurs du passé.

En refusant cette convention, la position de la délégation suisse auprès du Conseil des droits de l'homme sur les droits des paysans est incompréhensible. Il est juste que nous exigeons que cette position soit corrigée. Notre monde aura besoin plus que jamais des agriculteurs pour faire face à l'accroissement démographique actuel.

J'aimerais terminer avec un proverbe indien: «*Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière asséchée, le dernier poisson péché, l'homme va sapercevoir que l'argent n'est pas comestible.*»

Avec ces considérations, je vous invite à accepter ce postulat.

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). Je ne vais pas revenir, comme tous mes préopinants, sur le bien-fondé du dépôt d'une résolution sur les droits des paysans mais plutôt évoquer la frilosité helvétique en matière de résolutions concernant les droits humains au sens large.

La Suisse a été une des dernières nations à reconnaître et à ratifier, il y a une dizaine d'années, la Convention sur les droits de l'enfant. Cet automne, il y a eu une procédure de consultation sur la ratification de la Convention sur les droits des personnes handicapées. Je signale juste qu'il reste

de par le monde trois Etats qui ne l'ont pas ratifiée: le Vatican, la Biélorussie et... la Suisse!

La Suisse souhaite avoir une part importante dans le concert des nations. Elle revendique, à Genève, un lieu de l'ONU qui doit concurrencer le siège principal à New-York. Il y a le Conseil des droits de l'homme. Si nous voulons avoir les Droits de l'homme, dont le droit des paysans fait bien évidemment partie, à Genève, si nous voulons avoir la prétention d'être un pays qui respecte ces droits humains, nous ne pouvons pas être toujours et indéfiniment le dernier des pays qui, pour toutes sortes de bonnes et mauvaises raisons, refuse d'accorder le soutien à ceux qui en ont besoin.

C'est une raison supplémentaire pour laquelle le groupe Alliance centre-gauche vous demande de soutenir cette résolution.

**Losey Michel** (UDC/SVP, BR). Comme tout à l'heure, en tant que cultivateur, là, je suis directement concerné. Je consomme pour plus de 10 000 francs de semences par année sur mon entreprise. Cette résolution sensibilise le Grand Conseil à un problème de la société de demain. Il est vraiment incompréhensible de voir que la Suisse ne veut pas signer ce traité car la maîtrise de l'alimentaire pour chaque pays est une maîtrise qui compte mais c'est une maîtrise qui doit être entre les mains des producteurs, c'est-à-dire des agriculteurs en l'occurrence. Le fait de laisser la mainmise à de grands trusts, nous en avons un exemple concret avec une semence OGM de maïs qui s'appelle Terminator!!! Ce terme en soi veut tout dire. Terminator nécessite d'acheter des semences à une société chimique, nécessite d'acheter les produits de protection pour le développement de cette plante à cette même société chimique et nécessite d'avoir des engrains de cette même société chimique! Cela montre le grand risque et le gros danger. Actuellement, la Suisse a réussi à maintenir une production agricole sans organismes génétiquement modifiés (OGM), c'est ce qui permet d'avoir cette biodiversité, cette qualité, cette proximité mais la pression est toujours plus forte. Par rapport à cette résolution, qui demande que la Suisse reconsidère sa position: c'est primordial, important!

Je vous demande de soutenir également cette résolution, qui va dans le bons sens.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Si je prends la parole, c'est pour ajouter un argument supplémentaire qui n'a pas été mentionné et qui me paraît très important.

La résolution précédente mettait le doigt sur un problème de cohérence entre une entreprise privée qui bénéficie très largement de la politique agricole suisse et la politique agricole. Maintenant, nous avons un problème de cohérence de la Confédération avec elle-même. Pourquoi?

J'aimerais rappeler au fond que dans sa politique de coopération internationale, la Suisse donne la priorité absolue par la loi aux régions, aux pays et aux groupes socio-économiques les plus défavorisés. Quels sont ces groupes les plus défavorisés? J'ai eu l'occasion moi-même, ayant l'honneur et la chance de travailler pour la Coopération suisse, de voir en Amérique latine et en Asie qu'il s'agit des familles paysannes, des petites familles paysannes. Or que voit-on? Ce sont justement ces acteurs-là qui sont privés du droit d'accès à la terre, du droit d'accès à l'eau, du droit d'accès aux semences! Par qui? En particulier par des élites locales. On le voit très bien avec ce qui se passe actuellement avec le marché international de la terre où on voit des multinationales et des pays entiers acheter de la terre dans d'autres pays. Je vous prie de croire qu'ils n'achètent pas de mauvaises terres mais bien de bonnes terres, celles qui sont déjà occupées par des paysans, lesquels sont expulsés *manu militari* de leur région où ils ont toujours travaillé. Ces conditions-là ne sont pas garanties aux petits paysans qui, d'un autre côté, font l'objet d'un appui de la Suisse et de la coopération internationale. Cet état de fait sabote en partie l'effet de l'aide Suisse à la coopération.

C'est la raison pour laquelle il me semble que le minimum de cohérence, c'est qu'au sein du Département des affaires étrangères les représentants de la Suisse se mettent d'accord avec les agents de la Coopération suisse pour soutenir cette résolution-là. Il faut là vraiment passer aux actes, faire ce que l'on dit et pas seulement dire ce que l'on fait!

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 85 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Wooffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-

Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Raufer (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 85.

#### *S'est abstenu:*

Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 1.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

### **Motion M1137.11 Emanuel Waeber/Charly Brönnimann (incompatibilité des mandats politiques de membres du Grand Conseil et de l'Assemblée fédérale)<sup>1</sup>**

#### **Retrait**

**Brönnimann Charles** (UDC/SVP, SC). La motion déposée par le député Emmanuel Waeber et moi-même demandait une révision de la loi sur l'exercice des droits politiques, article 49, dans le but d'interdire le cumul de mandats législatifs fédéraux et cantonaux.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, chers collègues, nous avons la chance de vivre dans une belle démocratie, de pouvoir nous exprimer librement et d'avoir surtout du bon sens. Suite à la réponse, les objectifs qui avaient été demandés par nous deux étant atteints, nous avons décidé de retirer cette motion. Merci.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

<sup>1</sup> Déposée et développée le 18 novembre 2011, BGC p. 2731; réponse du Conseil d'Etat le 27 mars 2012, BGC p. 1071.

## **Motion populaire MV1512.11 (pour l'introduction d'une journée du bilinguisme dans le canton de Fribourg)<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Rauber Thomas** (*PDC/CVP, SI*). Die Volksmotion des Jugendrates wurde am 26. Juli 2011 eingereicht. Der Staatsrat wird beauftragt, dem Grossen Rat ein Projekt zur Einführung eines Tages der Zweisprachigkeit im Kanton Freiburg zu präsentieren. Dieser Tag der Zweisprachigkeit oder «journée du bilinguisme» soll jeweils ein Mal pro Jahr stattfinden. Während des ganzen Tages sollen der Freiburger Bevölkerung verschiedene auf die Zweisprachigkeit ausgerichtete Aktivitäten angeboten werden. Der Jugendrat hebt hervor, dass dieser Tag vor allem eine symbolische Tragweite haben soll. Historisch gesehen wurde der Kanton Freiburg – wie auch die Kantone Bern und Wallis – immer als zweisprachig betrachtet. Diese Besonderheit wurde auch in die Kantonsverfassung aufgenommen.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique est 100% d'accord avec le Conseil d'Etat que le bilinguisme ne se décrète pas, il se vit. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a relevé qu'il a fait du bilinguisme un des défis de la législature 2007 à 2011. Le rapport N° 206 de septembre 2010 du Conseil d'Etat sur le concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères a été bien accueilli par le Grand Conseil. A l'Etat de Fribourg, le Service du personnel organise depuis des années des ateliers linguistiques. Et, depuis 2012, même un nouveau cours sur le bilinguisme est au programme. Il vise à mieux comprendre, respecter et valoriser le bilinguisme et la diversité linguistique.

Im Übrigen informiert der Staatsrat in seiner Antwort, dass er bei der Ausarbeitung des Regierungsprogramms für die Legislaturperiode 2012–2016 die Sprachenfrage aufgreifen wird und in diesem Rahmen den Vorschlag der Motionäre, im Kanton Freiburg einen Tag der Zweisprachigkeit einzuführen, berücksichtigen kann und möchte.

Sur ces considérations, les membres du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique proposent de suivre le Conseil d'Etat et donc d'accepter cette motion populaire.

**Gasser Benjamin** (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a analysé avec attention la motion populaire du Conseil des jeunes

appelant le Conseil d'Etat à introduire une journée du bilinguisme. Le Conseil d'Etat présente un rapport assez complet sur les différents moyens de promotion du bilinguisme et sa mise en œuvre au sein des services de l'Etat et de son administration. Le groupe socialiste rejoint les différents arguments formulés dans la réponse du Conseil d'Etat.

Toutefois, nous soulignons que le bilinguisme est une chance pour notre canton. Il joue un rôle essentiel de communication entre les différentes régions et, en cela, participe d'une amélioration du vivre ensemble. Le bilinguisme doit donc être encore plus encouragé et développé que ce soit déjà au niveau scolaire ou dans des actions comme celles que propose cette motion.

Le groupe socialiste soutient donc cette motion et salue l'intention des motionnaires d'introduire de manière pluridisciplinaire, et cela à travers tous les âges, le bilinguisme. Il salue également cette volonté de mettre en place une journée pour le bilinguisme ainsi que des formations ou des séances informatives pour découvrir la langue partenaire. Le groupe socialiste attend du Conseil d'Etat que ces différentes demandes formulées par les motionnaires soient intégrées dans les réflexions globales sur les langues dans leur programme gouvernemental de cette législature.

**Ith Markus** (*PLR/FDP, LA*). Echter «Bilinguisme», entschuldigen Sie, echte Zweisprachigkeit wäre, wenn ich meine Intervention in Deutsch führen könnte und mich alle verstehen würden und deshalb auch aufmerksam wären. In diesem Zusammenhang stelle ich meine Interessensverbindung klar, erachte ich mich doch als «mehr oder weniger zweisprachig».

Certes, nous n'en sommes pas encore là, mais je ne perds pas l'espoir d'un vrai canton bilingue, atout que nous aimons bien mettre en avant quand on présente notre canton de Fribourg. Mes chers collègues, le bilinguisme, il faut le vivre! Il faut l'intégrer dans la vie courante. Pourquoi ne pas perdre la peur de faire des fautes? Pourquoi ne pas faire des efforts? Je vous y encourage.

Dans cet esprit, le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité et avec conviction cette motion populaire du Conseil des jeunes et je les félicite. Je salue également la présence de cette délégation (présentée auparavant pas M<sup>me</sup> la Présidente). Non seulement pour honorer l'initiative des jeunes mais aussi parce que nous estimons qu'une journée du bilinguisme est une bonne idée, indépendamment de sa mise en œuvre par le gouvernement. C'est le signe qui compte et cela doit servir comme encouragement à toutes et à tous.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 26 juillet 2011, BGC p. 1086; réponse du Conseil d'Etat le 27 mars 2012, BGC p. 1076.

A titre personnel, je ne souhaite qu'une chose, faisons nous aussi un effort! Pour cela, j'espère que cette journée du bilinguisme tombera sur une journée de session du Grand Conseil. Dans ce cas-là, tous les Romands pourraient pratiquer l'allemand und...

... und alle Deutschsprachigen könnten sich auf Französisch ausdrücken, selbstverständlich mit dem notwendigen Respekt und der berechtigten Aufmerksamkeit aller. Mit diesen Bemerkungen stimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion der vorliegenden Motion zu.

**Thalmann-Bolz Katharina** (*UDC/SVP, LA*). Le bilinguisme est un atout et en même temps un avantage compétitif de notre canton. Le bilinguisme ne peut être une réalité que s'il est entretenu avec rigueur. Le bilinguisme ne doit jamais être mis dans le placard des oubliettes. Le Conseil d'Etat argumente ce même propos dans sa réponse à la motion. Un bilinguisme soutenu n'est viable qu'avec une assiduité de tous les acteurs et cela dans la durée.

Als Bürgerin des Seebezirks bin ich beinahe täglich mit der Zweisprachigkeit konfrontiert. Konfrontation heisst hier aber nicht etwa, mit der Sprache auf Kriegsfuss zu stehen. Vielmehr ist das Gegenteil der Fall.

Dans le district du Lac, le bilinguisme est vécu au quotidien. Cela signifie que chacune et chacun s'exprime dans sa langue, français ou allemand. Chaque interlocuteur comprend la langue partenaire dans la vie quotidienne, dans tous les environnements, soit les entreprises, la société et la culture.

Dieser selbstverständliche Umgang mit der Partnersprache fördert den gegenseitigen Respekt, das Verständnis und die Sensibilität für die andere Sprache und deren Kultur. Die Partnersprache zu verstehen bedingt aber auch, sie anwenden zu können. Diese Praxis der Zweisprachigkeit bewährt sich und bevorteilt uns Seeberzirkler und Freiburgerinnen und Freiburger in vielen Belangen. Meines Erachtens sollte diese Sprachenpraxis längst auch für alle staatlichen Betriebe ein Muss und eine Selbstverständlichkeit sein. Kann nun aber mit der Einführung eines speziellen Tages der Zweisprachigkeit ein zusätzlicher Nutzen herbeigeführt werden? Diese Frage hat die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei diskutiert und ist zum Schluss gekommen, dass «une journée du bilinguisme» tatsächlich einen Nachhaltigkeitseffekt haben kann. Ein Tag der Zweisprachigkeit soll eine Anschubwirkung auslösen und Motivation für weitere umzusetzende Projekte sein. Der ungezwungene Umgang mit der Sprache soll neugierig machen, die Partnersprache zu verstehen und gleichzeitig helfen, Hemmungen abzu-

bauen sie anzuwenden. Ein Tag der Zweisprachigkeit soll weiter das Bewusstsein schärfen, dass wir in einem zweisprachigen Kanton leben.

Avec toutes ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient la motion populaire du Conseil des jeunes du canton de Fribourg.

**Schneuwly André** (*ACG/MLB, SE*). Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt einstimmig die Volksmotion des Jugendrates für den Tag der Zweisprachigkeit und dankt den Jugendlichen für die Initiative. Vor allem ist es wichtig, dass neben den Bildungsinstitutionen die amtlichen Einrichtungen, die öffentliche Verwaltung und auch die kulturellen Anbieter an diesem Tag in den Bilinguismus einbezogen werden. Wir begrüssen weiter, dass der Staatsrat die Sprachenfrage für die Legislaturperiode 2012–2016 wieder aufnimmt.

Nous soutenons le Conseil d'Etat dans sa volonté de reprendre la question des langues dans son programme de législature 2012–2016. Ce serait formidable si la journée du bilinguisme pouvait se faire dans un canton bilingue.

Die beiden Sprachen sind der Rohstoff unseres Kantons. Wir müssen diesen Rohstoff noch effizienter in unseren Alltag, in unsere Bildungsinstitutionen und in unseren kantonalen Einrichtungen einsetzen.

En allemand, on dit:

Wir haben bereits einen Silberstreifen Hintergrund.

Fribourg–Freiburg, Murten–Morat.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Ich danke Ihnen für die Unterstützung dieser Volksmotion des Jugendrates. Wie vorher gesagt, setzt der Staatsrat die Priorität auf eine gelebte Zweisprachigkeit. Ich bitte Sie, diese Volksmotion anzunehmen.

Je vous prie d'accepter cette motion populaire.

Laissez-moi juste profiter de l'occasion pour rajouter que je vous remercie pour les arguments développés lors de la défense de la résolution Duc/Suter. En tant qu'ingénieur agronome, cela fait trente ans que je me bats contre les «six-packs» de type Terminator évoqués par M. Losey, qui imposent une grande dépendance aux paysans d'ici et des pays du sud.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est acceptée par 85 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 85.

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

**Motion M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot  
(loi sur l'exercice des droits politiques  
– modification de l'article 9 al. 2  
[incompatibilité])<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Mesot Roland (UDC/SVP, VE).** En préambule, je tiens à dire, avec mon collègue Gabriel Kolly, que nous apprécions

la réponse du gouvernement et son avis positif sur notre motion.

Lors d'un scrutin électoral, les communes constituent un bureau électoral et font appel à des scrutateurs. La LEDP autorise les communes à faire appel à des scrutateurs ayant un lien de parenté direct avec les candidats. Cet aspect de la loi n'est pas connu de nombreux citoyens, ce qui explique certaines surprises. Je pourrais même ajouter que cette façon de procéder surprend aussi certains politiciens qui n'étaient pas au courant de cette possibilité.

Dans la réalité, actuellement, bon nombre de communes évitent de prendre des scrutateurs ayant des liens de parenté directe avec des candidats et je considère cette mesure comme cohérente. J'ai eu le cas lors des élections communales de 2011, où j'étais mandataire de ma liste dans ma commune, où on nous avait demandé de mettre des scrutateurs qui n'avaient pas de lien de parenté avec les candidats. Dans cette situation où des communes demandent aux mandataires de listes de ne pas mettre de scrutateurs avec des liens de parenté – on peut pousser en cherchant un peu loin – on peut même se poser la question si ces communes agissent conformément à la loi lorsqu'elles refusent la fonction de scrutateur à une personne qui pourrait l'aborder.

Pour en revenir à la réalité, que se passe-t-il à présent dans les situations où des parents de candidats sont appelés comme scrutateurs? La première réaction de ces personnes est de dire «je ne peux pas», parce qu'elles croient que cela est interdit par la loi. Dans le même ordre d'idées, je peux citer le cas du secrétaire général de ma commune de Châtel, qui m'a autorisé à le citer et qui, en raison de la candidature de son épouse au conseil général, n'a pas accepté le poste de scrutateur même si la loi l'y autorisait.

Un argument qui a été avancé à propos de cette motion, c'est qu'il n'était pas nécessaire de légiférer sur des sujets évidents et que cet aspect dépend plus du bon sens des communes et ne devrait pas forcément figurer dans la loi. En ce qui me concerne, je pense qu'en adoptant cette motion, nous défendons une ligne claire et nous mettons toutes les communes, voire même tous les citoyens, sur un pied d'égalité. En effet, on met sur pied d'égalité les citoyens des communes qui acceptent et ceux des communes qui n'acceptent pas les scrutateurs avec des liens de parenté.

Je terminerai mon intervention par la phrase tirée de la réponse du Conseil d'Etat: «Les opérations en lien avec les votes et les élections doivent être réalisées en totale impartialité et transparence, mais encore la population doit pouvoir le vérifier».

<sup>1</sup> Déposée et développée le 10 février 2012, BGC février 2012, p. 377; réponse du Conseil d'Etat le 3 avril 2012, BGC p. 1065.

*fier et en être pleinement convaincue. Il s'agit là d'une exigence fondamentale pour le fonctionnement de notre démocratie.»*

Vu ce qui précède, je vous remercie de votre attention et vous remercie de donner bon accueil à cette motion.

**Jordan Patrice** (PDC/CVP, GR). Tout d'abord mes liens d'intérêt avec le sujet sont le fait qu'en tant qu'élu communal et cantonal, mon nom est heureusement passé souvent sous les yeux des scrutatrices et scrutateurs.

De par leur motion, nos collègues Mesot et Kolly demandent la modification de l'article 9 al. 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques. Cette motion fait principalement suite aux dernières élections cantonales où, à Bulle, la fille d'une candidate était scrutatrice. Après quelques interrogations, cette situation a été reconnue correcte. Il est fort probable que dans d'autres communes des situations semblables aient aussi eu cours sans trop de discussions. Cependant, dans des localités où les élections ont l'habitude d'être animées, ce genre de situation peut provoquer des questions, des tensions entre parties adverses et même des recours. Certains députés craignent, en acceptant cette motion, que les plus petites communes auront du mal à trouver des personnes pour officier à cette tâche. Je ne le pense pas, car tout est en proportion. Les plus petites communes ont besoin de moins de monde. Il faut avouer que l'automne dernier, l'utilisation du dépouillement électronique a bien fonctionné. Par contre, nous pouvons souvent voir que c'est bien dans les plus petites communes, où candidats et citoyens se connaissent tous, que des tensions ont parfois lieu. Je me suis permis de demander l'avis de secrétaires communaux. Ceux-ci m'ont clairement dit qu'avec cette modification la situation serait au moins très claire.

Pour ces raisons, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique acceptera cette motion à une très large majorité.

**Grivet Pascal** (PS/SP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts. Comme mon prédécesseur, je suis élu communal et cantonal.

Les motionnaires Mesot et Kolly veulent, par le dépôt de leur motion, étendre les critères d'incompatibilité de l'article 9 al. 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques aux scrutateurs suite aux élections au Conseil d'Etat de novembre 2011. Comme stipulé dans la réponse du Conseil d'Etat, il est certain que le dépôt de la motion part d'une méprise ou d'une incompréhension de la population sur l'application de la loi sur l'exercice des droits politiques. Pour mémo, les scrutateurs ne sont appelés qu'à participer aux opérations

de scrutin et ce toujours sous la responsabilité du bureau électoral et selon la hiérarchie des fonctions. Cela concerne principalement les opérations en lien avec le vote au local de vote. Concrètement, les scrutateurs, dans ce cas, ne sont appelés qu'à recevoir le certificat de capacité civique de la part des personnes exerçant leur droit de vote au local de vote et à proclamer le nom desdites personnes. Une autre de leurs activités concerne les opérations de dépouillement. Il y a lieu de noter à ce sujet que, particulièrement dans le cas des opérations de dépouillement anticipé, les scrutateurs ne peuvent sortir du local de dépouillement que, notamment, moyennant l'accord du président du bureau électoral. Il n'est cependant pas exclu que plusieurs confusions, spécialement dans les responsabilités respectives des personnes concernées par cette motion, soient à l'origine de la réaction de certains citoyens.

Le groupe socialiste, en allant peut-être à l'encontre de certaines petites communes leur créant des difficultés supplémentaires de recrutement mais, afin de lever toute ambiguïté dans les fonctions respectives, va soutenir la motion.

**Bertschi Jean** (UDC/SVP, GL). La motion de Gabriel Kolly et Roland Mesot sur l'exercice des droits politiques et la modification de l'article 9 al. 2 vise à donner à toutes les communes les mêmes droits et compétences et demande que les critères d'incompatibilité ne concernent plus seulement le bureau électoral mais également les scrutateurs. Les motionnaires demandent de compléter la loi comme il suit à l'article 9 al. 2: «*De même les parents en ligne directe d'une personne candidate ainsi que son conjoint ou la personne avec laquelle elle est liée par un partenariat enregistré ne peuvent être ni membres du bureau électoral ni scrutateurs.*»

Le groupe de l'Union démocratique du centre partage l'avis du Conseil d'Etat, qui dit qu'il est nécessaire avant toute chose que la population soit assurée que les opérations en lien avec les votes et les élections sont réalisées en totale impartialité et transparence. Elle ne doit pas nourrir le moindre doute à ce sujet. C'est pour ces raisons que le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, soutient cette motion.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical partage les préoccupations du Conseil d'Etat. Les procédures de vote et d'élection ne doivent pas être entachées de vices ni même de soupçons de vice. Il ne faut pas oublier que ces procédures sont la courroie de transmission entre la volonté populaire et les autorités. Si cette courroie a le moindre soubresaut, notre système démocratique tremble.

Le groupe libéral-radical sait que, dans le cas qui a suscité le dépôt de cette motion, aucune entorse à la légalité n'a été commise. Toutefois, en cette matière, l'apparence est aussi importante que le fond. Il faut donc enlever, supprimer cette zone d'ombre, raison pour laquelle le groupe libéral-radical soutiendra cette motion à l'unanimité.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre-gauche a discuté de cette motion de façon contradictoire. Nous accordons de l'importance à ce problème, qui est une question qui méritait peut-être d'être soulevée. C'est vrai que la séparation des pouvoirs et une réglementation claire, même au niveau des démocraties les plus inférieures, est toujours méritante et qu'il serait judicieux d'éviter tout soupçon, toute possibilité d'abus et de copinage. Par contre, nous avons tous vécu, tous ceux qui étaient responsables pour trouver du personnel pour un bureau électoral ou des scrutateurs ou scrutatrices, la difficulté de trouver des personnes. C'était des fois des membres de la famille. Nous sommes conscients de la problématique mais nous avons aussi constaté que, ces dernières décennies, les problèmes d'abus ou de tricheries électorales n'étaient, à notre connaissance, jamais le fait de membres de famille dans un bureau électoral mais plutôt de vieux briscards de la politique qui se sont créé des avantages. Nous ne sommes pas opposés à la motion mais nous faisons aussi remarquer qu'elle ne va pas considérer les copains des candidates et des candidats, ni les concubins, ni les collègues de travail, ni les voisins. Les sources de conflits subsisteraient donc. Sur un niveau formel, nous aimerais faire remarquer que, dans un bureau électoral correctement constitué, correctement géré, un abus ne devrait pas être possible même s'il y a un lien de parenté entre les personnes candidates et des scrutateurs. Donc, il nous semble que le problème soulevé n'est pas suffisamment important pour déclencher tout un processus légal.

Notre groupe va donc s'abstenir majoritairement.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). C'est à titre totalement privé que je prends la parole et sans aucun intérêt. Cette motion répond à la suspicion de tricherie faite par certaines personnes qui ne connaissent pas le rôle du scrutateur. En acceptant cette motion, j'ai l'impression de leur donner raison et de prouver qu'il est effectivement possible d'influencer le scrutin. Cette suspicion pourrait alors s'étendre à d'autres scrutateurs qui auraient un lien d'affinité ou partisan avec un candidat. Je ne souhaite pas d'un Etat qui adapte ses lois pour la seule raison d'un manque de confiance d'une part de la population.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Nous remercions les intervenants de leur soutien à cette motion, qui a le mérite de clarifier des situations qui pourraient s'avérer difficiles à comprendre par le peuple. Nous précisons – et avons précisé – dans la réponse qu'il n'y a pas eu d'entorse à la loi sur l'exercice des droits politiques dans les dernières élections. Nous espérons que la presse va clairement reprendre ce message.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 67 voix contre 3. Il y a 7 abstentions .

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woerffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Buttly (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 67.

#### *Ont voté non:*

Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Schmid (LA, ACG/MLB). Total: 3.

#### *Se sont abstenus:*

Bonny (SC, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB). Total: 7.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

## Clôture de la session

**La Présidente.** Nous sommes arrivés au terme de notre ordre du jour et au terme de la session de mai. Je vous remercie pour la bonne collaboration qui a prévalu dans nos débats et pour votre amitié. Je vous donne rendez-vous le mardi 12 juin pour une nouvelle session.

—

- La séance est levée à 12 h 00.

*La Présidente:*

**Gabrielle BOURGUET**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—